

LE DEVOIR

Vol. XCVIII N° 217

LE MARDI 25 SEPTEMBRE 2007

88c + TAXES = 1\$

Harper privé de 17 députés ?

Le PLC demande au DGE de les empêcher de voter sur le discours du trône

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — L'opposition libérale à Ottawa invite Elections Canada à presser le pas dans son enquête sur les dépenses électorales douteuses du Parti conservateur afin d'obtenir un verdict sur ses agis-

sements avant le prochain scrutin. Si le Directeur général des élections applique les sanctions prévues à la loi électorale comme le souhaitent les libéraux, ce sont 17 députés du gouvernement qui pourraient se voir interdits de siéger et de voter à la Chambre des communes.

«La question des remboursements est devant la Cour fédérale, mais Elections Canada a aussi entamé un processus d'enquête avec le Commissaire aux élections, et nous aimerions que ces deux processus aboutissent à des conclusions le plus vite possible», a expliqué hier le député libéral Dominic LeBlanc, en entrevue avec Le

Devoir. Car, selon lui, «s'il n'y a pas eu de jugement définitif [avant la prochaine élection que certains prédisent pour cet automne], ils seront peut-être tentés de répéter les mêmes scénarios».

VOIR PAGE A 8: DÉPUTÉS

Un refus massif des accommodements raisonnables

Le Québec beaucoup moins conciliant que le reste du Canada

STÉPHANE BAILLARGEON

Une «écrasante majorité» de Québécois souhaite imposer des limites aux accommodements raisonnables. Une forte majorité n'en veut tout simplement pas.

Plus de deux adultes du Québec sur trois refusent toute forme d'accommodements culturels ou religieux dans les lieux publics comme les écoles, les hôpitaux et édifices gouvernementaux (64%), les lieux de travail (65%), les centres de loisirs ou le sport amateur (72%). Dans tous ces cas de figure, moins d'un Québécois sur cinquante (1,7%) se dit favorable au «plein accommodement».

Les autres Canadiens adoptent une position plus conciliante, mais tout de même assez critique des passe-droits. Un Canadien des autres provinces sur deux ne veut «aucun accommodement» dans les institutions, au travail ou dans les loisirs.

Un sondage de l'Institut de recherche en politiques publiques, dont *Le Devoir* a obtenu copie, met en évidence cette autre distinction de la société québécoise. Les données sont divulguées aujourd'hui dans le numéro de septembre de la revue *Options politiques*. Le think tank montréalais lance sa publication lors d'un déjeuner-causerie organisé à la Grande Bibliothèque. On y retrouve plusieurs textes d'analyse du contexte ayant mené à la formation de la commission Bouchard-Taylor, en

VOIR PAGE A 8: REFUS

Ahmadinejad déchaîne les passions à New York



LUCAS JACKSON REUTERS

MALGRÉ un accueil glacial de la part des opposants contre son gouvernement, le président iranien, Mahmoud Ahmadinejad, aura néanmoins déchaîné les passions lors de son passage à l'université Columbia à New York, où il a prononcé un discours controversé et où il a répondu aux questions de l'assistance. À l'extérieur du campus, des dizaines de manifestants en colère ont ainsi porté à bout de bras des pancartes à son effigie, «signes d'un cruel et insignifiant dictateur», d'après les mots du président de l'université, Lee Bollinger. Nos informations en page A 5



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pauline Marois

Partielle de Charlevoix:
www.ledevoir.com

Au moment de conclure cette première édition du *Devoir*, les résultats de l'élection partielle dans la circonscription de Charlevoix étaient trop fragmentaires. Pauline Marois a-t-elle connu le couronnement attendu? Pour tout savoir sur l'issue de ce scrutin, consultez notre site Internet www.ledevoir.com

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics ..	B 6	Météo.....	B 6
Culture.....	B 8	Monde.....	A 5
Décès.....	B 4	Mots croisés ..	B 5
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 4
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Climat: Ban Ki-moon plaide pour un débloccage en vue de Bali

«Nous ne pouvons plus continuer comme ça», dit le secrétaire général de l'ONU

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a exhorté hier les quelque 80 chefs d'État présents à New York à œuvrer au débloccage du dossier climatique à très court terme en vue d'assurer le succès de la conférence de Bali en décembre afin de doter la planète d'un deuxième plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) à l'expiration de la phase un du protocole de Kyoto en 2012.

«Nous ne pouvons plus continuer comme cela, a prévenu M. Ban devant ses invités de haut niveau, alors que le président états-unien, George Bush, brillait par son absence. Nous ne pouvons plus rester inactifs. Le moment est venu de prendre des mesures décisives à l'échelle mondiale.»

Cette réunion, qui a réuni les dignitaires de plus de 150 pays au siège de l'ONU la veille de l'ouverture de son Assemblée générale, est le premier sommet à ré-

unir autant de chefs d'État autour de l'unique question du climat. L'organisation de cette rencontre traduit à sa façon la crainte qu'entretient la direction de l'ONU quant à un possible enlèvement des pourparlers de la prochaine conférence des pays qui ont ratifié le protocole de Kyoto et la convention de Rio sur les changements climatiques.

Cette difficile négociation doit démarrer à Bali en décembre. La conférence doit en principe déterminer le cadre de négociation, soit les objectifs, les sujets et l'échéancier de contrôle des émissions de GES entre 2012 et 2020.

Pour Ban Ki-moon, l'ONU «est le forum approprié pour négocier une entente mondiale», une allusion aux États-Unis qui se préparaient à diviser la communauté internationale en proposant un autre traité, moins contraignant et dont les règles seraient les

VOIR PAGE A 8: CLIMAT



CHIP EAST REUTERS

Le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, applaudit le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger, avant l'allocation de ce dernier, hier, à l'ONU.

HOMIER-ROY 5h30

Aujourd'hui à 7h35

Pauline Marois, au lendemain de l'élection partielle dans Charlevoix.

Réalisation: Louise-Renée Dessette, Bernard Michaud



95,1 FM
PREMIÈRE CHAÎNE

www.radio-canada.ca/bienmeilleur

LES ACTUALITÉS

Une enveloppe de 75 millions pour lutter contre le cancer

Québec offrira le vaccin contre le VPH, en septembre 2008

Jusqu'à un Canadien sur trois est infecté chaque année

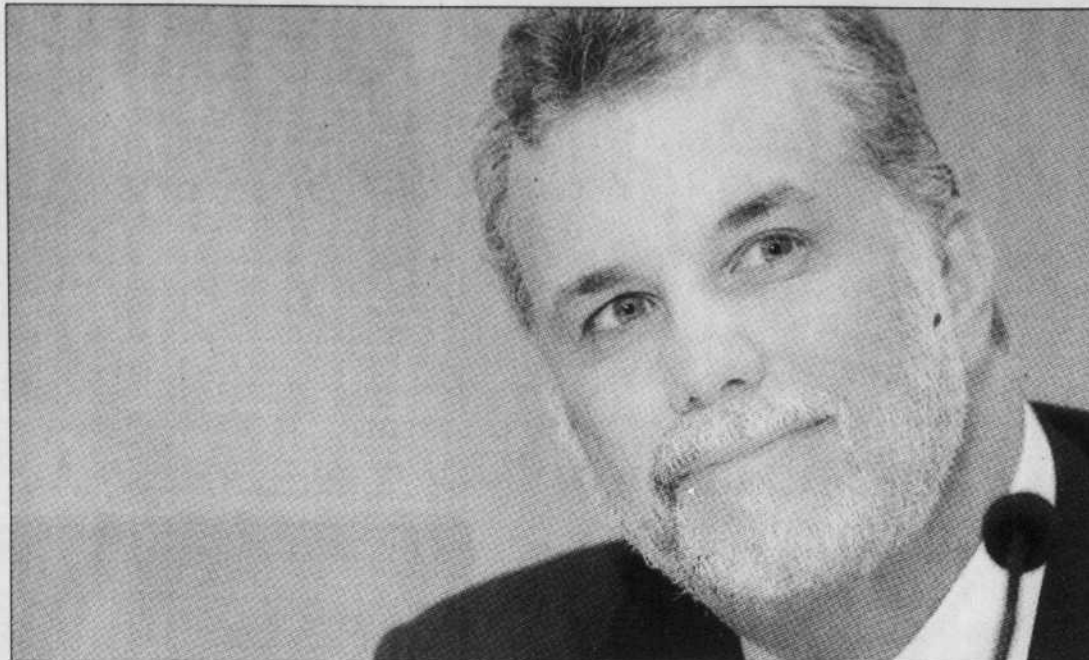
LISA-MARIE GERVAIS

Pour lutter contre le cancer du col de l'utérus, Québec implantera un programme de vaccination contre le virus du papillome humain (VPH) dès la rentrée scolaire 2008. C'est ce qu'a annoncé hier le ministre de la Santé, Philippe Couillard, en même temps qu'il faisait part de son plan de lutte contre le cancer de 75 millions de dollars sur cinq ans, comprenant notamment la création d'un registre québécois du cancer et l'augmentation du nombre d'infirmières pivots en oncologie. La province en rejoint ainsi quatre autres ailleurs au Canada qui administrent déjà des doses de Gardasil à des jeunes filles entre 12 et 14 ans, non sans créer une certaine controverse.

En mars dernier, le gouvernement fédéral avait alloué une enveloppe de 300 millions de dollars pour vacciner les jeunes filles des différentes provinces et territoires. Le ministère de la Santé du Québec utilisera la totalité de sa part, soit 70 millions, pour implanter le programme qui coûtera 40 millions la première année et 10 millions pour chaque année à terme.

Le vaccin étant plus efficace s'il est administré avant que les jeunes filles ne commencent à avoir des relations sexuelles, l'initiative visera d'abord les jeunes filles du primaire. «Mais il faudra également faire un rattrapage au niveau recommandé par la Santé publique, pour nous dire par exemple si on doit inclure les jeunes filles des secondaires 3 et 4», a expliqué M. Couillard pour justifier les grands coûts de démarrage du programme. Un comité sur l'immunisation a été mandaté pour présenter un scénario de développement de cette campagne sur ce vaccin contre le VPH, qui ne sera pas obligatoire.

On estime que 10 % à 29 % des Canadiens sont infectés annuellement par le VPH. Ce dernier est la cause de la presque totalité des cancers du col de l'utérus, mais aussi du vagin, de la vulve, de l'anus ainsi que des lésions cancéreuses, qui est détecté chez 1400 femmes chaque année. Envi-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Philippe Couillard a décidé d'emboîter le pas à quatre autres provinces en offrant le vaccin contre le VPH, responsable des cancers de l'utérus, du vagin, de la vulve et de l'anus.

ron 400 d'entre elles en meurent.

Le président du Regroupement des gynécologues oncologues du Québec, Michel Roy, se réjouit que le gouvernement envisage un problème de santé publique à plus long terme. «Mais je suis un peu déçu que le programme ne commence qu'en 2008. [Quatre] provinces l'ont déjà implanté», souligne le gynécologue-oncologue au CHUQ, Hôtel-Dieu de Québec. Selon le Dr Roy le Québec devrait accompagner son programme de vaccination d'un plan de dépistage organisé et systématique du cancer du col, puisque c'est «la seule province qui ne l'a pas encore fait». Il devrait aussi penser à couvrir les frais de son assurance d'ici à ce que le vaccin soit distribué plus largement, souhaite-t-il.

Un vaccin controversé

Ailleurs au Canada anglais, le vaccin contre le VPH avait provoqué l'ire de certains groupes et commissions scolaires de confessions religieuses qui craignaient que cela incite les adolescentes à avoir des relations sexuelles précoces. Au Québec, cette position

semble être écartée. «Je ne crois pas qu'il y aura de résistance, a dit le ministre de la Santé. Ce n'est pas un message d'ouverture [aux relations sexuelles précoces], au contraire, c'est une grande stratégie de protection de santé publique.»

Selon Paul Hébert, rédacteur en chef du *Journal de l'Association médicale canadienne*, l'une des plus importantes publications en santé au pays, le débat, qu'il résume à lui seul, se situe ailleurs. «Le vaccin marche mais il reste encore beaucoup de questions sans réponses. [...] Est-ce que je vaccinerais ma fille? Peut-être. Mais est-ce que je dépenserais des milliards de dollars pour vacciner toutes les filles sachant que l'on peut faire autre chose avec cet argent comme pallier les problèmes d'urgence qui ferment?», dit-il en déplorant qu'il n'y ait pas eu encore de vrai débat de société sur la question comme il l'aurait souhaité. M. Hébert a également soulevé la question de l'accessibilité du vaccin. «Est-ce que les femmes les plus à risque, les autochtones et les prostituées, pourront vraiment recevoir le vaccin sachant que des

études montrent que ce n'est pas toujours le cas?», note-t-il, sceptique. «Est-ce que les jeunes filles ne vont pas plus tôt se croire, à tort, invincibles?», poursuit-il.

La compagnie pharmaceutique Merck Frosst, qui commercialise le vaccin, aurait inquiété certains milieux médicaux. Son lobbyiste aurait conseillé le premier ministre Harper sur les politiques de santé et de vaccination, ce que ne reconnaît pas le gouvernement.

Dans un numéro spécial du *Journal* consacré au VPH, certains chercheurs soulignent que l'efficacité réelle du Gardasil n'a été mesurée que sur cinq ans et qu'on ne sait pas si le vaccin sera efficace à long terme.

Le gynécologue-oncologue, Michel Roy, se fait rassurant sur cette dernière inquiétude. «On ne croit pas que ce vaccin va avoir plus d'effets secondaires qu'un autre», avance-t-il. «Mais pour le taux d'efficacité, on va voir les résultats de notre investissement d'ici 10 à 30 ans», a-t-il conclu.

Le Devoir

Québec lance le projet de l'autoroute 25

Les écologistes menacent de recourir aux tribunaux pour arrêter le projet

BRIAN MYLES

Les groupes écologistes envisagent sérieusement la possibilité de demander une injonction pour empêcher le parachèvement de l'autoroute 25, présenté hier par le gouvernement Charest comme «un outil efficace» en matière de transport durable.

Une entente a été conclue avec le consortium privé «Concession A25» pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du futur tronçon de 7,2 km de l'autoroute 25 reliant le boulevard Henri-Bourassa, à Montréal, et l'autoroute 440, à Laval. Un pont à haubans de 1,2 km, payant, enjambrera la rivière des Prairies. Le tarif maximal à l'heure de pointe sera de 2,40 \$ (1,80 \$ le reste de la journée). Il y aura enfin une piste pour les cyclistes et les piétons et une voie réservée pour les autobus.

Le ministre des Transports, Julie Boulet, a confirmé l'attribution de ce premier projet de partenariat public-privé (PPP) en matière d'infrastructures, hier en compagnie de sa collègue de l'Éducation, Michelle Courchesne, et du maire de Laval, Gilles Vaillancourt. Ils étaient trois enthousiastes devant cet investissement qui, selon eux, va améliorer autant la fluidité du réseau routier que la qualité de vie des citoyens.

Tremblay absent

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, brillait par son absence. Montréal s'oppose en effet à ce projet qui va totalement à l'encontre de ses récentes interventions pour favoriser l'usage du transport collectif au détriment de l'automobile. «De penser qu'un pont va permettre de réduire les gaz à effet de serre, c'est du jamais vu. Ce n'est tout simplement pas possible», confirme André Porlier, directeur général du Conseil régional de l'environnement (CRE) de Montréal. «C'est un mauvais exemple d'un projet qui va encourager l'auto et l'étalement urbain», ajoute-t-il.

Le nouveau tronçon de l'A25 devrait un accueillir un maximum de 67 000 véhicules par jour, comparativement à 164 000 sur l'autoroute Métropolitaine et 167 000 sur l'autoroute 15. «C'est quand même 67 000 véhicules de plus sur l'île de Montréal, alors que les citoyens de Montréal demandent plus de tranquillité et une meilleure qualité de l'air», précise M. Porlier.

Début des travaux

Les travaux devraient commencer à l'hiver 2008, soit quelques mois avant que la Cour supérieure ne soit saisie du litige opposant le gouvernement Charest à une coalition formée du CRE, Greenpeace et Equiterre. Selon ces groupes écologistes, le gouvernement a suivi une procédure illégale lors de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), puisqu'il avait soumis tout au plus «un vague concept de pont» sans que l'identité du promoteur privé soit connue. Ils s'adressent donc aux tribunaux pour que la consultation soit reprise de zéro, en fonction des informations finalement divulguées hier par Québec.

Les trois groupes écologistes décideront cette semaine de la marche à suivre. André Porlier se dit étonné que le gouvernement ait signé le contrat de parachèvement de l'A25 avant même que justice ait été rendue. «On nous pousse dans le coin, et il est tout à fait possible qu'on demande une injonction», indique-t-il.

Le gouvernement injectera 207 millions dans la réalisation de ce PPP, mais il prévoit cependant une économie de 226 millions compte tenu du fait que l'État partagera avec le privé les coûts des travaux. Le consortium Concession A25, dirigé par la banque australienne Macquarie, prévoit parachever l'ouvrage en 2011. Au terme d'un contrat d'exploitation de 35 ans, le gouvernement reprendra possession des infrastructures.

Le Devoir

EN BREF

Nouveau foyer de fièvre aphteuse en Grande-Bretagne

Londres — La fièvre aphteuse a été détectée sur un troupeau de bovins abattu hier au sud-est de Londres, a annoncé le département britannique de l'Environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra). La fièvre aphteuse a été signalée parmi un élevage dans une zone sous-surveillance dans le comté du Surrey,

a précisé le Defra. Ce foyer est le septième détecté en Grande-Bretagne depuis le mois dernier. Depuis lors, plusieurs centaines d'animaux ont été abattus et leur transport a été restreint en cette période de l'année très importante pour les ventes de bovins. Plus tôt hier, les autorités avaient annoncé que les tests réalisés sur les bovins d'une ferme du Hampshire, comté bordant le Surrey, s'étaient avérés négatifs. Mais des analyses étaient pratiquées sur un autre troupeau du comté. — Associated Press



Charles DUBUC, Alain DUPRÉ,
Pierre A. LETARTRE,
Danielle PILETTE, Pierre PRÉVOST

COOPÉRATION ET CONCURRENCE

Stratégies et pratiques d'organisation municipale dans la région métropolitaine de Montréal

368 pages - 42,60 \$
ISBN 978-2-7601-4282-4

GUÉRIN universitaire
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



Monique DEVIARD, ARP et Fellow SCRP
Linda AMYOT avec la collaboration
de Josiane Bédit et Sophie Des Marais

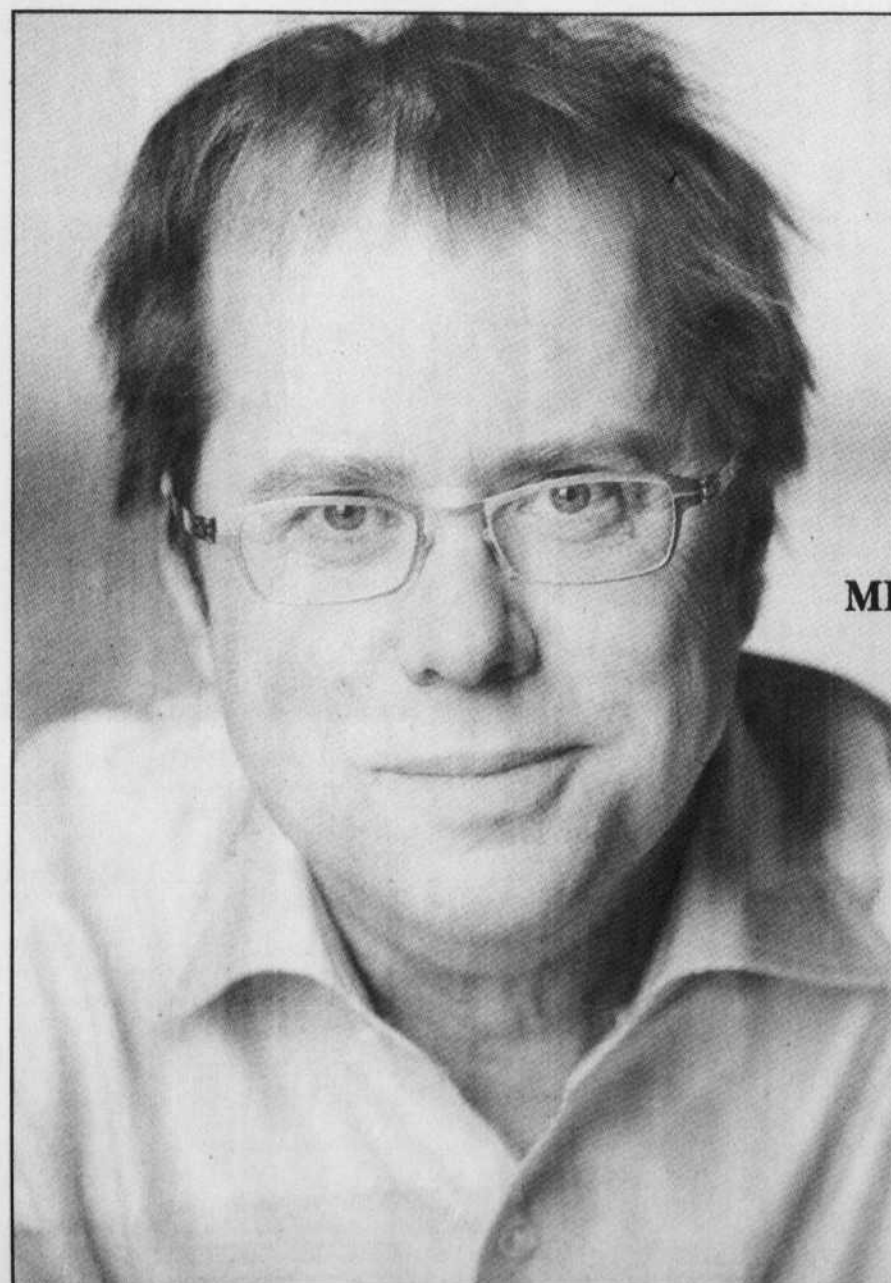
CONCEVOIR ET ORGANISER UN ÉVÉNEMENT

Un document de travail et de référence

48 pages - 14,65 \$
ISBN 978-2-7601-6748-3

GUÉRIN universitaire
514-842-3481

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.



Ce n'est que du hasard.

Il n'y en a pas de secret. Pas de truc, pas de calcul. Ce n'est qu'une question de hasard. Si on joue en étant convaincu de connaître le moment où la chance va tourner, où l'appareil va payer...

IL YA DE L'AIDE QUI EXISTE.

MISE SUR TOI.



une initiative de Loto-Québec

Jeu : Aide et référence 1 866 SOS-JEUX

misesurtoi.ca

ACTUALITÉS



Michel David

L'homme de Londres

S'il y a un événement dans l'histoire contemporaine qui symbolise la volonté fédérale d'imposer sa loi au Québec coûte que coûte, c'est bien le rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982.

Depuis un quart de siècle, l'initiative de Pierre Elliott Trudeau empoisonne les relations entre le Québec et le reste du Canada. Depuis les échecs de Meech et Charlottetown, plusieurs croient même qu'il ne sera plus jamais possible de modifier la Constitution pour la rendre acceptable au Québec.

À l'époque, le Québec avait déployé une intense activité diplomatique pour convaincre les parlementaires britanniques, notamment la Chambre des Lords, de s'opposer au rapatriement. Malgré les prouesses du délégué général à Londres, Gilles Loiseleur, Ottawa avait eu gain de cause.

Le premier ministre Charest avait beau désespérer de se trouver un nouveau chef de cabinet, il demeure renversant qu'il ait choisi Daniel Gagnier, qui était l'homme de main de M. Trudeau à Londres, avant de prendre la direction du Centre d'information pour l'unité canadienne (CIUC), qui était ni plus ni moins l'ancêtre du programme des commandites. M. Charest avait déjà sollicité M. Gagnier en 2003, mais sa situation chez Alcan était financièrement trop avantageuse.

Le nouveau porte-parole péquiste en matière constitutionnelle, Alexandre Cloutier, va un peu vite en affaires quand il conclut de sa nomination que M. Charest accepte *de facto* le rapatriement, mais il est vrai qu'il n'a jamais semblé très outré. «Ce que ce rapatriement-là incluait, y compris la Charte des droits et libertés, est largement appuyé par la population», constatait-il en 2002.

Il aurait cependant dû lui sauter aux yeux que le choix de M. Gagnier risquait de créer un sérieux problème de perception. Depuis les élections du 23 mars dernier, le PLQ cherche désespérément un moyen de regagner la faveur des francophones. Comment M. Charest peut-il espérer les convaincre de sa détermination à défendre les intérêts du Québec alors que son plus proche adjoint s'était fait l'instrument de la plus dure attaque qu'il ait subie depuis 1867?

Personne ne s'attend à ce qu'un gouvernement fédéraliste nomme des souverainistes à des postes névralgiques, mais il y a des limites. Depuis les années 60, les chefs du PLQ ont généralement évité de recruter parmi les anciens d'Ottawa. En 1985, Robert Bourassa avait d'abord choisi comme chef de cabinet un ex-député libéral fédéral, Rémi Bujold, mais il s'en était séparé rapidement quand il s'était aperçu que sa première loyauté allait à Ottawa. Lui-même suspect d'être Canadien d'abord et avant tout, M. Charest devrait se préoccuper de ne pas prêter davantage flanc à la critique.

Il est troublant que le bureau de M. Charest ait cherché à cacher le passé de M. Gagnier. Son attaché de presse a d'abord déclaré à mon collègue Antoine Robitaille qu'il avait été nommé en Yougoslavie en juin 1980, alors qu'il avait bel et bien été expédié à Londres.

Il a ensuite fait valoir que M. Gagnier était un fonctionnaire et qu'il n'avait donc pas joué un rôle décisionnel. C'est exactement ce que Chuck Guité avait plaidé devant la commission Gommery. Lui aussi n'était qu'un simple exécutant.

Il y a ceux qui apprennent de leurs erreurs et ceux qui s'entêtent à les répéter. Jean Charest appartient manifestement à cette deuxième catégorie, comme il l'a démontré durant son premier mandat.

En 2004, la nomination de Jocelyn Beaudoin au poste de délégué du Québec à Toronto avait aussi soulevé un tollé. Comment le premier ministre avait-il pu choisir entre tous un ancien directeur général du Conseil de l'unité canadienne (CUC), que l'ancien Directeur général des élections du Québec, Pierre F. Côté, avait déjà décrit publiquement comme le «personnage le plus obscur» de la sombre histoire de financement des activités du non sous le couvert d'Option Canada durant la campagne référendaire de 1995?

Malgré les sérieuses allégations contenues dans le livre de Normand Lester et Robin Philpot, intitulé *Les Secrets d'Option Canada*, il a fallu que, seize mois plus tard, le rapport de l'ex-juge Bernard Grenier tire une «conclusion défavorable» au sujet du rôle joué par M. Beaudoin pour que le gouvernement réclame sa démission.

Jusqu'à ce que le PQ oppose son veto, le gouvernement se proposait également de nommer à la présidence de la Commission d'accès à l'information Lyette Doré, celle-là même qui avait signé les chèques que le ministère du Patrimoine adressait à Option Canada.

À l'époque, M. Charest et son ministre responsable des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, avaient crié à la chasse aux sorcières. Encore une fois, on peut s'attendre à que le premier ministre défende son nouveau chef de cabinet bec et ongles, d'autant plus que personne d'autre n'a voulu du poste. Comme par hasard, un de ceux qui l'ont refusé, John Parisella, prend sa défense aujourd'hui même dans une lettre publiée dans nos pages.

M. Gagnier est sans aucun doute un homme efficace, qui a été apprécié du milieu des affaires durant ses années chez Alcan. Il a également une longue expérience de l'administration publique et du travail de cabinet, acquise à Regina, à Toronto et à Ottawa.

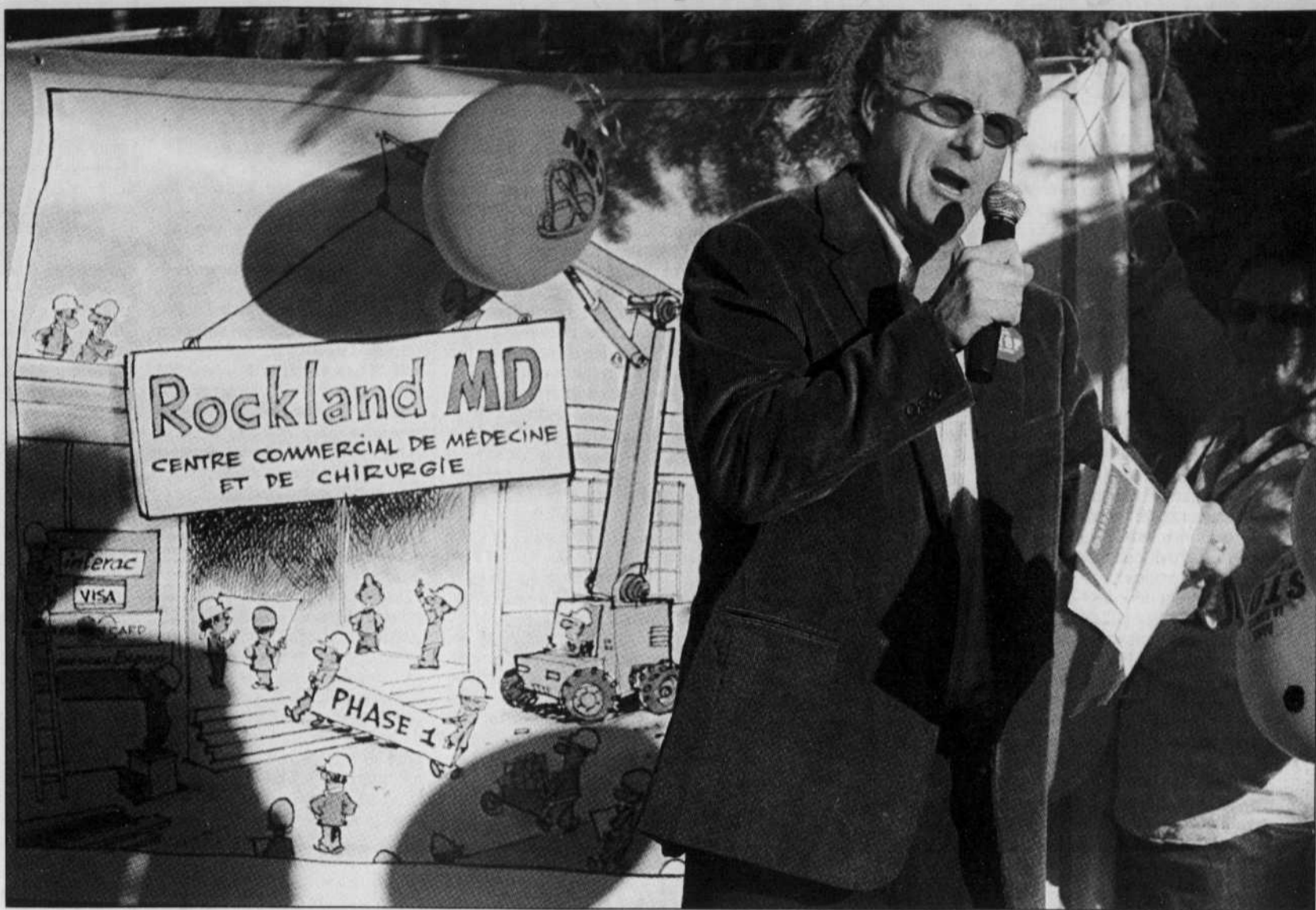
Le problème est que M. Gagnier n'a pas une connaissance intime des rouages de l'État québécois ni de sa dynamique politique. Alors que des élections générales pourraient avoir lieu aussi tôt que dans six mois, est-il l'homme de la situation? En 1986, Robert Bourassa avait pu se permettre d'engager Mario Bertrand, qui était un peu dans la même situation, mais les libéraux étaient encore en pleine lune de miel.

Au congrès de mars prochain, M. Charest devra également se soumettre à un vote de confiance. Même si les libéraux sont généralement plus indulgents que les péquistes envers leurs chefs, un sérieux travail de préparation sera nécessaire. Or, M. Gagnier n'a pas de racine au PLQ.

Le premier ministre a beau répéter à qui veut l'entendre qu'il conduira ses troupes lors du prochain scrutin, son nouveau chef de cabinet a tout à fait le profil d'un homme de transition. Comme il a pris sa retraite chez Alcan, M. Gagnier peut se permettre un emploi temporaire.

mdavid@ledevoir.com

Non au privé!



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

DES CITOYENS défenseurs du réseau public et des délégués syndicaux inquiets ont manifesté hier devant l'hôpital Sacré-Cœur pour s'opposer au transfert des patients en chirurgie vers la clinique privée RocklandMD. Pour ces militants, le projet de confier au privé 1200 opérations chirurgicales soulève plusieurs questions concernant notamment la main-d'œuvre et le choix des patients qui seront opérés ailleurs. Selon le syndicat, plusieurs solutions auraient été proposées à la direction. Pour l'instant, cet appel est demeuré vain.

Daniel Gagnier, un stratège de Trudeau, nouveau chef de cabinet du premier ministre du Québec

Parisella défend le choix de Charest

Le PQ s'explique mal l'embauche de l'ancien fonctionnaire fédéral

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Nouvellement sacré conseiller du PLQ de Jean Charest, John Parisella est intervenu hier pour offrir une «meilleure compréhension» du parcours professionnel du nouveau chef de cabinet du premier ministre, Daniel Gagnier.

Il réagissait à l'article du *Devoir*, qui rappelait samedi que M. Gagnier avait participé au coup de force du gouvernement de 1982 comme fonctionnaire lorsqu'il fut dépêché à Londres pour négocier la neutralité du gouvernement britannique et donc faire fi de l'opposition de Québec. Par la suite, M. Gagnier a été nommé «directeur exécutif» du Centre d'information sur l'unité nationale, qui relevait directement du ministre de la Justice d'alors, Jean Chrétien. Le CIUC a développé à l'époque un programme de commandites et de publicité pour promouvoir la loi constitutionnelle de 1982, adoptée sans accord du Québec.

Selon M. Parisella, ce n'était là que «la première phase de la carrière» du nouveau chef de cabinet de Jean Charest. Il fait remarquer que monsieur Gagnier a aussi travaillé au gouvernement fédéral sous Brian Mulroney

«dans un dossier fort névralgique pour le Québec, celui du libre-échange», écrit-il dans une lettre reproduite dans ces pages. Plus tard, fait remarquer M. Parisella, M. Gagnier a été chef de cabinet du premier ministre ontarien, David Peterson, «un proche et fidèle allié de Robert Bourassa lors de la négociation de l'Accord du lac Meech». L'attaché de presse de M. Charest, Hugo D'Amours, a d'ailleurs informé *Le Devoir* hier que M. Charest «partageait en tout point» l'opinion de M. Parisella.

La rumeur veut que ce dernier ait été sollicité pour devenir chef de cabinet de Jean Charest, après que Stéphane Bertrand a annoncé son départ. M. Parisella, aujourd'hui président de la firme de publicité BCP, a occupé ce poste au tournant des années 90, sous Robert Bourassa et Daniel Johnson fils. M. Parisella nie toutefois cette information en disant qu'il n'a même pas donné le temps à l'entourage de M. Charest ou à ce dernier de lui offrir le poste.

M. Parisella dit avoir eu affaire à M. Gagnier dans la période Meech-Charlottetown. «Je peux témoigner à l'effet que nous avons pu bénéficier d'un Québécois qui comprenait et qui sympathisait avec les positions du Québec», écrit-il. «Je ne laisse rien passer», a dit M. Parisella en expli-

quant son nouveau rôle et son intervention pour soutenir M. Gagnier. Aussi, M. Parisella dit ne pas avoir apprécié les remarques empreintes d'ironie de l'ancien ministre libéral Jean Lapierre sur les ondes du 98,5 lorsqu'il a abordé le cas de M. Gagnier: «il faudrait mentionner qu'il a été un des 74 députés qui ont voté pour en 1982. Et quand il était avec [Paul] Martin, on [le gouvernement Charest] a eu toutes les misères du monde à faire accepter le fédéralisme asymétrique».

Du côté du Parti québécois, hier, on s'est dit «surpris par le choix de Jean Charest», qui dit vouloir se «reconnecter avec l'électorat francophone» mais qui embauche quelqu'un qui a été «au cœur de l'opération du rapatriement de la Constitution, contre les vœux du Québec, une grande trahison», a commenté le critique en matière de relations intergouvernementales, Alexandre Cloutier. En plus, M. Gagnier a été directeur d'un organisme, le CIUC, qui «faisait la propagande de Trudeau et de son coup de force». Du côté de l'Action démocratique, on a expliqué hier de ne «pas vouloir commenter la gestion interne» du Parti libéral.

Le Devoir

C. difficile: le coroner blâme l'hôpital Honoré-mercier

La coroner Catherine Rudel-Tessier blâme l'hôpital Honoré-Mercier de Saint-Hyacinthe, en Montérégie, à la suite des deux vagues de la bactérie *Clostridium difficile* qui ont frappé l'établissement en 2006.

C'est ce qu'indique le rapport du coroner qui sera dévoilé aujourd'hui, à Saint-Hyacinthe, mais dont plusieurs médias ont obtenu copie.

La coroner a enquêté sur les 16 décès causés par la bactérie *C. difficile* entre mai et novembre 2006 au centre hospitalier. Mais la coroner ne peut faire de liens directs que dans quatre cas de décès.

Le rapport d'une quarantaine de pages blâme la direction de l'hôpital. La coroner insiste pour souligner que les hôpitaux ne doivent pas hésiter à dépenser pour prévenir ce genre d'infections qui coûtent plus cher si rien n'est fait. Elle écrit que l'absence de véritable participation active de l'hôpital en matière de prévention et de contrôle a eu un impact sur la propagation de la bactérie.

Dans le cas précis de Saint-Hyacinthe, la direction de l'époque avait effectué des compressions en 2005 au chapitre de l'hygiène. Il semble que trois personnes soient mortes dans le même lit, sans qu'il soit désinfecté. Le ménage était fait trop rapidement ou pas fait du tout durant les fins de semaine.

La coroner affirme que chaque directeur général doit prendre les moyens nécessaires pour mettre en place toutes les mesures pour faire une prévention efficace des maladies nosocomiales.

La coroner Rudel-Tessier prétend que l'arrivée du nouveau directeur général a rapidement changé les choses, selon plusieurs témoins, car il a fait de la prévention sa priorité.

Par ailleurs, parmi les autres recommandations, la coroner indique qu'il faut que les pharmaciens recommandent aux médecins de ne donner des antibiotiques que si c'est nécessaire.

Elle aimerait que le ministère de la Santé et les directeurs généraux assument leurs responsabilités dans la lutte contre la bactérie *C. difficile*.

Si le personnel d'un centre de santé ne respecte pas les règles d'hygiène, la coroner va même jusqu'à suggérer l'application de mesures disciplinaires.

Des familles et l'Association pour la défense des victimes d'infections nosocomiales réagiront après la conférence de presse que doit donner la coroner Catherine Rudel-Tessier, mardi avant-midi.

La Presse canadienne

EN BREF

MacKay reste sur ses positions

Ottawa — Malgré les pressions politiques favorables à une annonce rapide, le gouvernement conservateur considère qu'il a jusqu'en avril prochain pour faire savoir s'il prolongera la mission de combat dans le sud de l'Afghanistan. Les partis d'opposition réclament que l'annonce fasse partie intégrante du discours du Trône du mois prochain, mais le ministre de la Défense, Peter MacKay, considère que le Canada doit faire connaître sa réponse d'ici le sommet de l'OTAN qui aura lieu l'an prochain, en avril, à Bucarest, en Roumanie. Sa déclaration en ce sens, hier au cours d'une rencontre avec la presse à Ottawa, a suscité l'ire de l'opposition et des avvertissements disant qu'en traînant les pieds, le gouvernement pourrait contribuer à déclencher des élections. La pression sur le Canada, combinée à la perspective d'une campagne électorale, laisse croire que l'Afghanistan pourrait devenir le sujet d'un débat encore plus intense. «Il y a une réunion de l'OTAN en avril 2008, a-t-il dit. Il faudra communiquer une décision finale avant cette rencontre.» Le Parti conservateur est le seul parti à préconiser une prolongation de la mission actuelle. Les libéraux et les bloquistes veulent que la mission prenne fin dès que l'engagement du Canada envers la communauté internationale sera venu à échéance, en février 2009, tandis que les néo-démocrates veulent que les troupes canadiennes se retirent encore plus tôt. — La Presse canadienne

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545POUR VOUS TIRER
D'EMBARRAS

Ronald PLANTE

La calculatrice
de CroMagnon240 pages • 20,95 \$
ISBN 978-2-7601-6272-3GUÉRIN, éditeur 181
514-842-3481Ce matériel nous montre comment les
mathématiques sont bien enracinées dans
le concret, pour ne pas dire dans le roc!

En vente dans toutes les librairies

Le prix est indiqué sous réserve de modifications

LES ACTUALITÉS

Sommet sur les algues bleues

Les exclus exigent une action sur tous les fronts

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Les «Exclus par le gouvernement du Québec du Rendez-vous sur les algues bleu-vert», qui se tient aujourd'hui à Sainte-Adèle, estiment que le gouvernement Charest doit mener une attaque simultanée contre l'ensemble des sources de phosphore et d'azote qui stimulent l'eutrophisation des cours d'eau québécois.

Les trois groupes qui travaillent sur ce type de dossiers depuis longtemps, soit l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA), Eau Secours et Nature Québec, ont ainsi rendu publics hier leurs plans d'action et le mémoire qu'ils auraient voulu présenter à la ministre Line Beauchamp et en discuter avec les autres participants.

C'est en luttant à la fois contre les sources de pollution agricoles, résidentielles, riveraines, les terrains de golf, le déboisement mal fait, etc., que Québec arrivera à des résultats, ont-ils soutenu. À leur avis, il ne faut pas que Québec «banalise le problème, ni protège l'un ou l'autre des groupes d'intérêts en cause mais plutôt qu'il fasse preuve de leadership et applique un plan d'action cohérent et efficace pour sauver les lacs». Les trois groupes visent ainsi le monde municipal et celui de l'agriculture, qu'ils ont souvent pris à partie dans le passé pour le laxisme dont ils ont fait preuve dans le dossier de la pollution des cours d'eau. Récemment, les groupes en question ont insisté, mais en vain, pour savoir si l'urgence de la situation inciterait Québec à lever le moratoire normatif par lequel il assure aux agriculteurs qu'ils ne subiront aucun relèvement des normes gouvernementales d'ici 2010.

Dans leurs mémoires respectifs, Eau Secours et

Nature Québec insistent sur la nécessité d'élargir les bandes riveraines réglementaires, que Québec a fait notamment passer de 10 mètres à 3 mètres en milieu agricole au fil des ans. Ils estiment aussi que Québec doit mieux soutenir la participation des citoyens à la mobilisation pour sauver les lacs, mais, au-delà de ces expressions de bonne volonté, disent-ils, Québec doit contrôler plus sévèrement la conformité aux normes des fosses septiques ou forcer leur raccordement à des égouts collectifs. Enfin, de nouvelles normes nationales doivent interdire l'utilisation d'engrais à proximité des plans d'eau, quelle qu'en soit la nature.

À plus court terme, Québec doit interdire par une loi l'usage des phosphates dans les détergents. Selon Christian Simard, directeur général de Nature Québec, «si Québec peut légiférer sur la couleur de la margarine, il peut en faire tout autant pour bannir le phosphore dans les détergents, sans exclure cependant une intervention similaire du gouvernement fédéral».

Du côté d'Eau Secours, l'augmentation du nombre de cas de cyanobactéries — 50 en 2005, 107 en 2006 et plus de 156 en 2007 (chiffres révisés de Québec) — commande une intervention rapide dans ce dossier, explique la porte-parole, Martine Ouellet.

Selon l'AQLPA, les études du Programme des Nations unies pour l'environnement font état de l'importance de contrôler non seulement les apports de phosphore, mais aussi ceux d'azote dans les cours d'eau, des apports qui peuvent aussi emprunter la voie des airs, ce qui commande un volet sur cette question dans la future politique d'intervention souhaitée sur tous les fronts.

Le Devoir

Protection de la forêt boréale

L'Action boréale est en désaccord avec Greenpeace

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

L'Action boréale, le groupe fondé par le poète-chansonnier Richard Desjardins, s'oppose à l'idée d'imposer un moratoire complet sur les portions intactes de la forêt boréale.

Pour le porte-parole de l'Action boréale, Henri Jacob, «en réclamant un moratoire sur toute la forêt boréale intacte, Greenpeace met en péril l'établissement d'aires protégées dans d'autres écosystèmes. L'Action boréale est plutôt d'avis que les forêts nordiques, matures et intactes, devraient être protégées dans les mêmes proportions que les autres types forestiers. Ce que nous voulons léguer aux générations futures, c'est une diversité d'écosystèmes et non pas seulement d'immenses étendues d'épinettes noires».

La politique québécoise sur les aires protégées, formulée en 2001, prévoyait conserver dans leur état naturel des aires protégées sur 8 % du territoire québécois pour 2005. En raison des pressions des exploitants forestiers et du laxisme du gouvernement Charest, estime l'Action boréale, cette échéance a été reportée à 2008. Entre-temps, la commission Coulombe a proposé à Québec de porter ce pourcentage

de protection à 12 % du territoire, un «minimum» selon le groupe environnemental fondé par le coauteur de *L'Erreur boréale*.

«La proposition de Greenpeace, ajoute Henri Jacob, concentre tout l'effort de protection dans une seule grande région, peu habitée, et le gouvernement y verra peut-être une façon aisée de protéger moins de territoire dans le sud, évitant ainsi une confrontation d'intérêts dans des zones autrement plus peuplées. Peut-être même que les compagnies forestières seront heureuses d'apprendre qu'un gros pourcentage d'aires protégées sera créé dans la toundra et la taïga, leur libérant ainsi de belles forêts plus au sud.»

L'Action boréale reconnaît que la certification FSC préconisée par Greenpeace imposerait présentement des normes plus élevées aux exploitants que celles du gouvernement québécois. Mais le groupe environnemental estime par contre que cette certification «est rien d'autre qu'une forme d'autorégulation» et que la gestion de la forêt québécoise serait mieux assurée par un relèvement des normes légales et leur application universelle par des mandataires publics redevables, devant la population.

Selon l'Action boréale, l'attitude

de la «multinationale verte» dans le dossier forestier québécois «risque davantage de braquer les opposants contre les projets d'aires protégées». Le communiqué de groupe environnemental ne fait toutefois aucune allusion aux coups médiatiques réalisés récemment par Greenpeace, lesquels ont provoqué de vives réactions dans plusieurs régions forestières.

La mise au point de l'Action boréale crée un dernier abcès créé par l'entrée en scène dans ce dossier avec des préoccupations et un modèle d'intervention calqués sur les modes d'intervention de Greenpeace dans le reste du Canada.

Pour l'Action boréale, «lorsque Greenpeace intervient en région, il serait pertinent qu'elle ait une approche terrain qui tienne compte des réalités locales et régionales, notamment en s'associant aux groupes qui ont une réelle connaissance du territoire et des communautés qui y vivent».

Du côté de Greenpeace, on répondait hier qu'on allait analyser les «nuances» apportées par l'Action boréale dans ce dossier avant de réagir.

Le Devoir

Ottawa annonce l'établissement de normes nationales pour le traitement des eaux usées

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Le gouvernement fédéral imposera à compter de l'an prochain des normes visant à forcer l'amélioration des traitements d'eaux usées au Canada et les déversements d'eaux brutes dans les lacs, rivières et océans, ce qui pourrait déclencher une nouvelle tempête constitutionnelle.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre fédéral de l'Environnement, John Baird, en précisant que «ces mesures contribueront à protéger la santé de la population et contrer la menace que représente la prolifération des algues bleues», un phénomène qui ne touche pas que le Québec.

Selon le ministre Baird, dont l'intervention survient la veille du mini-sommet québécois sur les algues bleu-vert, le projet de règlement fédéral sera publié l'an prochain. Ses normes vont viser notamment les rejets de phosphates, de mercure et de produits pharmaceutiques qui se retrouve dans les égouts, même après traitement, comme le révélait récemment une étude inédite de chercheurs québécois divulguée par *Le Devoir*.

Selon l'inventaire des points de rejet visés par cette éventuelle réglementation, les futures «normes nationales» vont s'appliquer à plus de 4600 systèmes de collecte et de traitement des eaux usées de villages, de villes et de collectivités d'impor-

taunce diverses dans tout le Canada.

La possibilité qu'Ottawa impose des «normes nationales» aux usines d'épuration municipales payées essentiellement par les provinces, aux entreprises voire aux simples citoyens a été fermement combattue dans le passé par le Québec et d'autres provinces au nom des prérogatives constitutionnelles qui leur octroie la propriété des eaux et le contrôle de la pollution industrielle et municipale.

Ottawa a indiqué que son plan d'infrastructure Chantiers Canada assurera un «financement stable, prévisible et à long terme» avec sa dotation de 33 milliards.

Le Devoir

Ville-Marie adopte son budget dans la bonne entente

JEANNE CORRIVEAU

Les élus de l'arrondissement de Ville-Marie ont adopté à l'unanimité le budget 2008 de l'arrondissement hier matin à l'occasion d'une séance spéciale. Une semaine après que le maire Benoit Labonté et le conseiller Karim Boulos eurent quitté le parti de Gérald Tremblay, le ton était à la courtoisie et à la bonne entente.

Le maire Labonté a présenté hier un budget de 79,8 millions de dollars pour l'année 2008, ce qui correspond à une hausse de 4 % par rapport à 2007. L'essentiel des revenus proviendra de la dotation versée par la ville-centre et qui s'élèvera l'an prochain à 64 millions. Outre les revenus de sources locales, telles que les permis, les amendes de propreté et les vignettes de stationnement, l'arrondissement compte sur la surtaxe imposée aux propriétaires résidentiels pour épocher cinq millions de dollars. Ce montant, placé dans le «Fonds Action Ville-Marie», servira à la construction d'un centre communautaire et de deux piscines.

Une semaine après la démission abrupte du maire Benoit Labonté et de Karim Boulos, qui ont quitté l'Union Montréal (UM) pour siéger comme indépendants, on aurait pu s'attendre à ce qu'une certaine animosité teinte les échanges. Mais les élus ont voté sans dissidence en faveur du budget. Les deux élus de l'UM, Sammy Forcillo et Catherine Sévigny, se sont contentés de demander au maire Labonté et aux fonctionnaires des précisions sur certains éléments du budget, sans plus. «Les gens ont intérêt à travailler pour le bien commun», a fait savoir M. Forcillo au terme de la séance.

Les élus se sont également entendus sur les priorités pour la prochaine année. Ainsi, ils comptent instaurer

de façon permanente l'utilisation du sac de recyclage en plastique pour les résidences de neuf logements et moins, une mesure qui sonnera le glas du traditionnel bac vert. Le projet-pilote lancé au printemps 2007 donne des résultats plus qu'encourageants, soutient Benoit Labonté: «La décision qu'on a prise concernant les sacs est excellente, autant en termes de propreté que de facilité de recyclage, a-t-il indiqué. Le tri des matières n'est plus nécessaire et, en termes de propreté, c'est fantastique!» M. Labonté n'a toutefois pas été en mesure de préciser les progrès enregistrés quant au taux de récupération mais ces données seront rendues publiques dans deux semaines, a-t-il promis.

Alors que Ville-Marie jette son dévolu sur les sacs de plastique, la ville-centre étudie plusieurs prototypes de bacs de recyclage destinés à remplacer l'actuel bac vert mal adapté aux duplex et aux triplex. Alan DeSousa, responsable de l'environnement au comité exécutif, a indiqué hier qu'il examinerait attentivement les résultats obtenus dans Ville-Marie avec le sac de plastique, mais il croit qu'un nouveau modèle de bac pourrait être plus avantageux pour d'autres arrondissements montréalais. Le comité qui travaille sur le dossier doit faire le point le mois prochain.

L'arrondissement de Ville-Marie prévoit par ailleurs déménager ses bureaux au printemps prochain. Actuellement situés au 888, de Maisonneuve Est, les services administratifs iront s'installer dans la tour voisine où logent déjà les services des travaux publics, de la culture, du sport, des loisirs et du développement social. Une entente avec le propriétaire, Busac, laisse déjà entrevoir une baisse de loyer de 30 %, a indiqué le maire Labonté. Le loyer actuel représente une facture 1,4 million de dollars.

Le Devoir

Le 70^e soldat canadien mort en Afghanistan s'était suicidé

Ottawa — La mort mystérieuse du major Raymond Ruckpaul, retrouvé sans vie dans sa chambre du quartier général de l'OTAN à Kaboul, a été élucidée: celui qui a été le 70^e militaire canadien à tomber en Afghanistan s'est suicidé, ont conclu les enquêteurs des Forces canadiennes.

Le 29 août dernier à 6h30, le major Raymond Ruckpaul est retrouvé gravement blessé par balle dans sa chambre du quartier général de l'OTAN, situé en plein cœur de Kaboul. Après des tentatives de réanimation, son décès est constaté vers 7h30. Le camp de l'OTAN étant une véritable forteresse, la thèse d'une attaque des talibans est rapidement écartée, mais les autres pistes demeurent ouvertes.

Hier, le bureau du coroner de l'Ontario, qui a pratiqué l'autopsie, et le Service national des enquêtes des Forces canadiennes (SNEFC) ont remis leur rapport: le major Ruckpaul s'est suicidé. «Le SNEFC conclut que sa mort tragique était attribuable à une blessure par balle

qu'il s'est lui-même infligée», peut-on lire dans un bref communiqué diffusé hier par les Forces canadiennes. Le rapport d'enquête n'a pas été rendu public et aucune autre information n'était disponible. Originaire d'Hamilton, le major

Raymond Ruckpaul, 42 ans, était en poste au quartier général de l'OTAN et faisait partie des 2500 militaires canadiens déployés dans le cadre de la mission en Afghanistan.

Le Devoir

EN BREF

Procédure express

Brampton, Ontario — La Couronne annonce la mise en accusation directe de 14 individus soupçonnés d'avoir commis des infractions de terrorisme. Treize d'entre eux ont été arrêtés en juin 2006 et un autre deux mois plus tard, en août 2006. Douze d'entre eux sont sous garde depuis leur arrestation et les deux autres ont été remis en liberté. Le sous-procureur général du Canada par intérim, Brian J. Saunders, a jugé qu'il était dans l'intérêt public d'opter pour la mise en accusation directe, met-

tant fin à l'enquête préliminaire et renvoyant directement l'affaire pour procès. Lors de l'arrestation de ces personnes, il avait été mentionné qu'elles auraient pris part, en Ontario, à des activités terroristes, de façon directe ou indirecte, et en toute connaissance de cause. Certains d'entre elles étaient soupçonnées de s'être entraînées en vue de mener des actions terroristes; d'autres ont été accusées d'avoir planifié des attentats à la bombe tandis que d'autres, croyait-on, ont importé des armes à feu et des munitions prohibées. — *La Presse canadienne*

CanWest Raise a Reader Lire, a Reader c'est grandir. The Gazette LE DEVOIR

La lecture nourrit les rêves

Civic Honda supporte l'alphabétisation des enfants par l'entremise du programme Lire, c'est grandir.

Le jeudi 27 septembre prochain, dans le cadre de l'événement Lire, c'est grandir, des crieurs publics offriront des copies des journaux The Gazette et Le Devoir en échange de dons pour l'alphabétisation. Cette équipe de bénévoles sera composée de commanditaires de l'événement, de célébrités locales, d'athlètes, de policiers, de leaders du monde des affaires, etc. La totalité des fonds amassés serviront à soutenir des programmes d'alphabétisation destinés aux enfants et à leurs familles.

Christian Dubreuil, président de Civic Honda DDO, lit avec sa fille Katherine.

Partagez votre amour de la lecture en donnant généreusement le 27 septembre prochain!

www.raiseareader.com 1 866 637-7323

Microsoft Assante WEALTH MANAGEMENT Global

Merci à nos commanditaires locaux... SITQ BORDEN LAUNER GERVAIS Hydro Québec SEARS Civic Honda FTO

Micheline COUTURE Isabelle SENÉCAL

Les enfants d'abord

Outil pédagogique stimulant, basé sur le jeu et l'éveil. Pour les enfants de 4 ou 5 ans.

168 pages - 10,85 \$ ISBN 978-2-7601-4725-6 Version anglaise aussi offerte

GUÉRIN, éditeur ltée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Hélène SÉGUIN Benoît THIBAUT

LE MONDE CONTEMPORAIN

Histoire 5^e secondaire

192 pages - 18,50 \$ ISBN 978-2-7608-4652-4

LIDEC inc. 514-843-5991

En vente dans toutes les librairies. Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Marguerite PARADIS

GUIDE DE SURVIE AU TRAVAIL

Chaque thème est une invitation à faire le point.

192 pages - 21,95 \$ ISBN 978-2-7601-9009-6

GUÉRIN, éditeur ltée 514-842-3481

En vente dans toutes les librairies. Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

LE MONDE

Le mouvement antijunte s'amplifie en Birmanie

100 000 personnes manifestent leur mécontentement

Rangoun — Alors que se déroulait une manifestation d'une ampleur sans précédent, regroupant plus de 100 000 personnes dans Rangoun, la junte militaire au pouvoir en Birmanie est sortie hier de son silence pour rappeler à l'ordre les moines bouddhistes, en première ligne de la contestation.

Au moins 10 000 moines ont entamé hier leur sixième jour consécutif de protestation par des prières dans la pagode de Shwedagon, le principal sanctuaire bouddhiste du pays, avant de marcher à travers la première ville du pays. Plusieurs dizaines de milliers d'habitants de Rangoun se sont joints à eux.

Cinq cortèges, dont l'un s'étirant sur plus d'un kilomètre, ont atteint le centre-ville sous les applaudissements de milliers d'habitants. Parmi les pancartes brandies par des manifestants, des slogans appelant à de « meilleures conditions de vie » mais aussi à la « libération des prisonniers politiques » et exprimant le vœu que « le désir du peuple puisse être exaucé ».

« Si les moines vont à l'encontre des règles et des règlements d'obéissance aux enseignements bouddhistes, nous prendrons des mesures conformément à la loi existante », a prévenu le général Thura Myint Maung, ministre des Affaires religieuses, dans une déclaration diffusée par la radio d'Etat. Le ministre a attribué la responsabilité de ces protestations à « des éléments destructeurs qui ne veulent pas de la paix, de la stabilité et du progrès dans notre pays ».

Le régime du généralissime Than Shwe qui, habituellement, ne tolère aucune contestation, a jusqu'à présent adopté un profil bas, ne cherchant pas à réprimer le mouvement.

À l'avant-garde

Des moines, en majorité jeunes, sont désormais à l'avant-garde d'un mouvement de protestation déclenché le 19 août par des opposants politiques après une augmentation des prix des carburants et des transports en commun.

Des manifestations ont également été signalées à Mandalay, la deuxième ville du pays où 10 000 moines avaient déjà défilé samedi, et à Bago, juste au nord de Rangoun.

A Sittwe, une ville-côtière du



Les moines ont à nouveau manifesté hier dans les rues de Rangoun.

REUTERS

nord-ouest peuplée de 100 000 habitants, des témoins ont déclaré que la mobilisation était telle qu'ils avaient l'impression que la ville entière défilait avec les bonzes.

En fin de journée, un groupe d'environ 800 manifestants s'est arrêté pour prier près d'une barrière gardée par 100 policiers anti-émeutes qui bloquaient l'avenue de l'Université menant à la maison de l'opposant Aung San Suu Kyi, assignée à résidence depuis plus de quatre ans. Les manifestants n'ont pas cherché à passer, ont précisé des témoins.

Des élus

Parmi les manifestants figuraient pour la première fois des membres de la Ligue nationale pour la démocratie (LND) élus au parlement en 1990. Le scrutin avait été rejeté par les généraux au pouvoir.

Il y a deux jours, Aung San Suu Kyi, chef de la LND assignée à résidence depuis au moins 2003, a prié devant son domicile avec un millier de moines autorisés par la police à passer devant sa maison.

Le dalaï-lama, leader spirituel tibétain et autorité morale du bouddhisme, a apporté son soutien aux moines et a appelé la junte à ne pas faire usage de la force, dans un message diffusé hier à Paris.

Plusieurs pays ont indiqué qu'ils suivaient de près la situation. Le Canada a demandé à la junte birmane de dialoguer avec l'opposition. Pour sa part, Paris a déclaré que la junte birmane serait « tenue pour responsable » de la sécurité des manifestants. L'Allemagne a exprimé sa « sympathie pour les manifestants pacifiques ». La Grande-Bretagne, ex-puissance coloniale de la Birmanie, a appelé Rangoun à s'abstenir de toute ré-

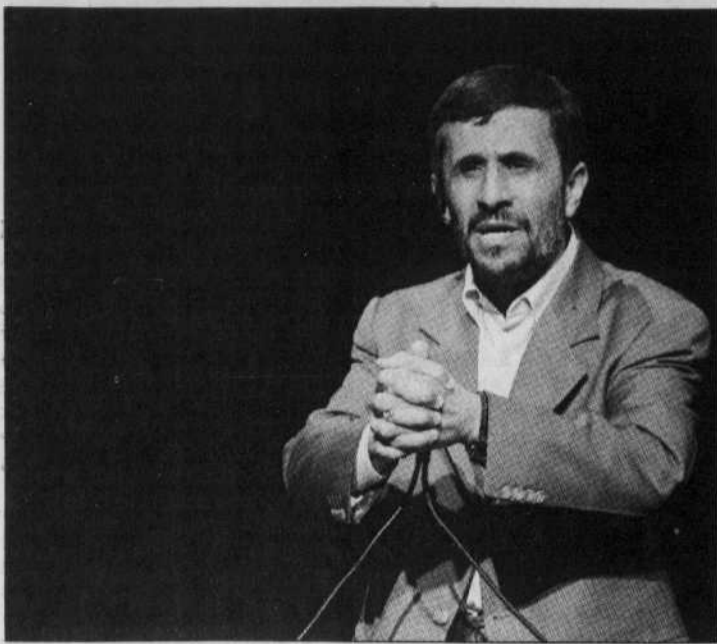
pression violente des manifestations et salué la retenue manifestée par les autorités birmanes.

La Maison-Blanche a encouragé le régime à la retenue et au dialogue. De plus, le président George W. Bush annoncera lors de son discours à l'ONU aujourd'hui de nouvelles sanctions contre la Birmanie. « Le président annoncera une interdiction de visas pour des responsables-clés liés aux activités négatives du régime, ainsi que pour leurs familles », a indiqué hier Stephen Hadley, conseiller de la Maison blanche pour la sécurité nationale.

Le chef de l'exécutif américain doit prendre la parole mardi à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU.

Les forces de sécurité sont restées discrètes jusqu'ici et aucun incident n'a été signalé hier, mais des rumeurs d'une répression imminente circulent.

Agence France-Presse et Reuters



Le président Mahmoud Ahmadinejad lors de son allocution à l'université Columbia.

De passage aux États-Unis

Ahmadinejad se dit pacifiste

Le président iranien est l'objet de sévères critiques

PAOLA MESSANA

New York — Le président iranien Mahmoud Ahmadinejad s'est présenté hier comme un pacifiste, lors d'un débat à l'université Columbia de New York, tandis que médias et hommes politiques américains se déchaînaient contre lui.

Dans une atmosphère très tendue, M. Ahmadinejad s'est plaint au président de l'établissement Lee Bollinger des « insultes et allégations » qui avaient accompagné son arrivée.

Il a estimé que parler de guerre était « un outil de propagande. Quel besoin avons-nous d'une guerre », a-t-il dit, affirmant que l'Iran était une nation pacifique, qui entendait défendre son droit de poursuivre un programme nucléaire.

« Nous sommes membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique [AIEA] et l'agence stipule que tous les États membres ont droit à la technologie nucléaire. « Nous voulons avoir le droit à une énergie nucléaire pacifique », a-t-il répété.

Le dirigeant iranien a également démenti avoir nié l'existence de l'Holocauste. « Je n'ai pas dit que ce n'était pas arrivé du tout. J'ai dit : pourquoi n'encourage-t-on pas plus de recherches sur le sujet? », a-t-il dit en réponse à une question.

M. Ahmadinejad a mis en doute dans le passé l'ampleur de l'extermination des Juifs durant la Deuxième Guerre mondiale, provoquant l'indignation de la communauté internationale.

Tandis que le président iranien intervenait à l'université de Columbia, quelques dizaines de manifestants brandissaient des pancartes devant l'entrée du campus, et devant le siège de l'ONU, où il doit prendre la parole cet après-midi devant l'Assemblée générale.

« Il finance et soutient la terreur autour du monde »

Les commentaires acerbes sur le dirigeant iranien ont continué à pleuvoir hier. La secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice a estimé sur la chaîne américaine CNBC que la présence du dirigeant iranien à Ground Zero, site des tours jumelles du World Trade Center détruites par les attentats de 2001, aurait été une « farce ».

« Voilà quelqu'un qui préside un pays qui est probablement le plus grand sponsor du terrorisme d'Etat, quelqu'un qui nie l'Holocauste, quelqu'un qui a parlé de rayer d'autres pays de la carte », a-t-elle ajouté.

M. Ahmadinejad avait exprimé le souhait de déposer une gerbe sur le site. La police de New York a refusé cette demande « pour des raisons de sécurité ».

Parmi les critiques virulentes, le sénateur républicain John McCain, candidat à l'investiture présidentielle, a déclaré qu'il trouvait « stupéfiant que l'université de Columbia accueille le président d'un pays qui [...] pendant qu'il parle, est en train d'exporter armes et explosifs vers l'Irak, mettant en danger la vie des Américains ».

Dans la presse à grand tirage ou sur les chaînes de télévision à forte audience, le ton est le même. « Le mal est arrivé », affichait en une le Daily News avec une photo du président iranien arrivé dimanche. Les tabloïds le traitent tous de « monstre », « diable », ou « menteur ».

Dans le New York Times dimanche, une page entière de publicité avait été achetée par des organisations juives pour vilipender M. Ahmadinejad. « Il finance et soutient la terreur autour du monde. Il veut un monde sans les États-Unis et Israël. Il développe l'arme nucléaire et nie l'Holocauste », pouvait-on lire sur le message.

Agence France-Presse

Les journalistes français veulent l'indépendance des rédactions

Paris — L'ensemble des syndicats de journalistes français souhaite qu'une loi garantisse l'indépendance juridique des rédactions, ont-ils indiqué hier lors d'une conférence de presse au cours de laquelle ils ont appelé la mobilisation.

« Jamais la profession ne s'est aussi mal portée depuis 1946 », a estimé David Larbre, représentant du Syndicat national des journalistes (SNJ, majoritaire), au nom de l'ensemble des syndicats de journalistes.

Cette intersyndicale met en cause le contrôle de groupes de presse par des proches du président Nicolas Sarkozy et fait état de plusieurs cas récents de ce qu'elle considère comme des interventions dans le contenu rédactionnel de médias.

Énumérant les « faits graves » qui se sont accumulés au cours des der-

niers mois », il a dénoncé plusieurs cas de censures liées à des interventions du pouvoir en place, la nomination d'un proche du président Nicolas Sarkozy à la direction de la chaîne privée TF1 ou la perquisition en mai dans les locaux du journal satirique Le Canard Enchaîné.

Rappelant que « deux tiers des Français n'ont pas confiance dans les journalistes », Dominique Candille, du syndicat SNJ-CGT, a lancé : « Il faut que la profession se mobilise pour qu'elle cesse de jouer, souvent malgré elle, les faux-jeux du président de la République ou des patrons de presse ».

Unis pour la première fois depuis 15 ans, les syndicats de journalistes veulent obtenir une disposition législative garantissant l'indépendance juridique des rédactions. — AFP

Congrès du Labour

Brown reste muet sur d'éventuelles élections anticipées

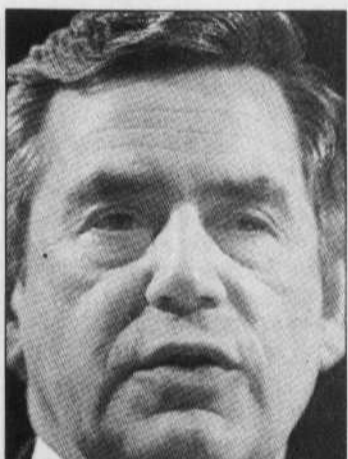
Bournemouth — Gordon Brown a tracé hier les grandes lignes de sa vision de la Grande-Bretagne pour les dix ans à venir, tout en se refusant à toute indication sur d'éventuelles élections anticipées, lors de son discours devant le congrès annuel du Labour.

Dans une intervention très personnelle, le chef du gouvernement a souligné les épreuves auxquelles il avait déjà été confronté depuis son arrivée au pouvoir en juin dernier, notamment les attentats manqués de Londres et Glasgow (Écosse), les inondations catastrophiques de juillet et le retour de la fièvre aphteuse.

Alors que la presse bruit depuis plusieurs jours de rumeurs sur d'éventuelles élections législatives anticipées, peut-être dès fin octobre, M. Brown est resté muet sur le sujet, se contentant d'allusions très vagues.

Ses impressions

M. Brown a raconté qu'on lui demandait souvent ses premières impressions après trois mois passés au 10 Downing Street, où il a succédé à Tony Blair le 27 juin dernier. À cette question, il répond que « les journées de travail sont longues, mais au moins on peut aller travailler à pied », provoquant les rires des délégués ré-



Gordon Brown

STEPHEN HIRD REUTERS

unis depuis dimanche à Bournemouth (sud) pour son congrès annuel.

Lors d'une série d'interviews ce week-end, M. Brown s'est refusé à écarter la convocation de législatives anticipées dès cet automne, qui font l'objet de nombreuses conjectures dans les médias alimentées par une série de sondages favorables aux travaillistes au pouvoir.

M. Brown a d'ailleurs rendu hommage à son prédécesseur, avec lequel il entretenait des relations notoirement difficiles.

M. Brown a salué la contribution de M. Blair aux processus de paix au Proche-Orient et en Irlande du Nord, ainsi que « la dette que nous avons envers lui en tant que pays et en tant que parti », s'attirant les applaudissements nourris des délégués.

Mise en garde

Son discours, essentiellement consacré à des questions de politique intérieure comme l'amélioration des services de santé ou de l'éducation nationale, a toutefois mis en garde les régimes autoritaires comme la Birmanie ou le Zimbabwe.

« De la Birmanie au Zimbabwe, les droits de l'homme sont universels, et aucune injustice ne peut éternellement durer », a déclaré M. Brown.

Sur le chapitre de l'environnement, le premier ministre a appelé à la mise en place d'un nouveau protocole de Kyoto de réduction des gaz à effet de serre fixant des objectifs « contraignants pour l'ensemble des pays riches ».

Le chef du gouvernement a par ailleurs annoncé une étude sur la possibilité de relever à 60 % l'objectif de réduction des gaz à effet de serre au Royaume-Uni d'ici 2010.

Agence France-Presse

Les États-Unis vus par le FBI

Washington — Un homicide toutes les demi-heures, un vol toutes les trois secondes... Les dernières statistiques du FBI, la police fédérale américaine, dressent le portrait détaillé d'une société où la criminalité repart à la hausse.

Après une décennie de baisse et cinq ans de stabilisation, les crimes contre les personnes — homicides, vols, vols avec violence et agressions — sont repartis à la hausse en 2005, et cette tendance s'est confirmée en 2006, selon un rapport du FBI publié hier.

Au total, les forces de l'ordre américaines ont enregistré 1,4 million de crimes contre des personnes dans le pays, soit une augmentation générale de 1,9 %. En 2005, le nombre de ces crimes violents avait progressé de 2,3 %.

Parmi ces crimes, il y a eu 17 034 homicides (dont 14 990 assassinats, +1,8 %), 92 455 vols (2 %), 447 403 vols avec violence (+7,2 %) et 860 853 agressions (+0,2 %). Selon les chiffres de la police, moins de la moitié ont été élucidés.

Les grandes villes ont été les plus touchées : les forces de l'ordre ont enregistré 514 crimes contre des personnes pour 100 000 habitants dans les métropoles, un taux qui s'est limité à 382 dans les villes moyennes et est tombé à 199 dans les comtés ruraux.

Il en a été de même pour les meurtres : 6,2 pour 100 000 habitants dans les grandes villes, 3,3 dans les villes moyennes, 3,1 dans les comtés ruraux.

Agence France-Presse

Des milles en triple avec le Triple 7 vers Paris. Voilà de quoi faire sourire tout le monde.

Lorsque vous voyagez dans nos nouvelles Suites Super Affaires™ à bord du nouveau Boeing 777, vous obtenez le triple des milles Aéroplan™. Et si vous choisissez la classe économique, vous accumulez 3 500 milles-bonis Aéroplan.

Inscrivez-vous dès aujourd'hui pour être admissible à la promotion. Choisissez librement en ligne ou en appelant votre agent de voyages.

Vous devez vous inscrire avant le 31 janvier 2008 pour être admissible à la promotion du triple des milles Aéroplan. Vous devez vous inscrire avant le 15 décembre 2007 pour être admissible à la promotion des 3 500 milles-bonis Aéroplan. Tous les vols effectués durant la période de promotion vous donneront droit à des milles-bonis Aéroplan, y compris les vols effectués avant l'inscription. Il suffit de vous inscrire une seule fois pour être admissible à la promotion. Vous obtiendrez le triple des milles Aéroplan pour chaque vol aller-retour ou pour deux segments de vol aller simple et les deux vols admissibles doivent être effectués en classe économique. Classes de réservation admissibles : Latitude Plus (Y, M, U), Loisir (R, H, V, Q, L, A, S) et L. D'autres conditions s'appliquent. Visitez aircanada.com pour tous les détails. ™Super Affaires est une marque déposée d'Air Canada. ™Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan, société en commandite.

aircanada.com
La liberté de voyager à votre façon

ÉDITORIAL

Le dilemme libéral

Le climat politique change rapidement sur la scène fédérale. Alors que d'aucuns prévoient un automne calme, les partis d'opposition sont sur un pied de guerre. La perspective d'élections générales dès cet automne après le discours du trône, sinon l'hiver prochain après le discours sur le budget, apparaît de plus en plus inévitable.

Que les jours du gouvernement Harper soient comptés n'a rien d'étonnant. Le cycle de vie des gouvernements minoritaires que l'on a eus ces cinquante dernières années à Ottawa — huit des dix-sept gouvernements depuis 1957 étaient minoritaires — aura été en moyenne de 18 mois. Un seul, celui de Lester B. Pearson de novembre 1965 à juin 1968 à qui il ne manquait que deux sièges pour être majoritaire, dura plus de deux ans. Le cas du présent gouvernement est classique. Après 20 mois à la tête du pays, le Parti conservateur trouve de moins en moins de terrains d'entente avec les partis d'opposition et glisse peu à peu vers la paralysie. Dans ce contexte, des élections deviennent nécessaires et justifiées aux yeux d'une opinion publique qui, par définition, ne souhaite pas être appelée aux urnes sans raisons valables.

La première occasion qu'aura l'opposition pour défaire le gouvernement sera lors du vote qui suivra le discours du trône que prononcera la gouverneure générale le 16 octobre. Tout comme pour le discours sur le budget, le moment a une valeur symbolique forte. Ce n'est pas une seule politique du gouvernement que l'on rejette, mais l'ensemble de ses orientations et sa capacité à diriger le pays. S'il n'en tient qu'au Bloc québécois et au NPD, le moment de vérité de ce gouvernement sera dès ce mois d'octobre. Tous deux ont mis des conditions inacceptables à leur appui au gouvernement.

Si le Parti libéral les rejoint, nous aurons des élections fin novembre ou début décembre.

En n'annonçant pas ses couleurs immédiatement, le chef du Parti libéral, Stéphane Dion, montre que les enjeux ne sont pas encore fixés pour lui contrairement aux deux autres partis d'opposition. Le Bloc et le NPD n'ont plus aucun intérêt à prolonger la vie du gouvernement. Le premier parce qu'il est menacé par les conservateurs dont le discours nationaliste porte au Québec. Leur donner six mois de plus ne ferait que les favoriser davantage. Le deuxième parce que la faiblesse relative de Stéphane Dion, symbolisée par la défaite libérale dans Outremont, lui ouvre la possibilité de gains dans plusieurs provinces. De leur part, il n'y a pas de retour possible. À leur rencontre, les libéraux ont besoin de bien mesurer les risques que représentera une élection dès cet automne.

Les prochains sondages feront foi de tout. Demeurés virtuellement à égalité depuis les dernières élections, libéraux et conservateurs attendent de connaître l'impact qu'auront eu sur le plan national les partielles québécoises. S'il est négatif pour le Parti libéral, Stéphane Dion fera tout pour reporter l'échéance et se donner du temps. À l'inverse, le premier ministre Harper voudra profiter du discours du trône comme d'une plate-forme électorale.

Il est plutôt improbable que les sondages viennent favoriser Stéphane Dion, malmené comme il l'est depuis la défaite d'Outremont. Lors du vote sur le discours du trône, il fera face à un dilemme difficile à trancher. Soit il appuiera les orientations conservatrices et contribuera à leur donner une aura de crédibilité. Soit il votera contre et se retrouvera en campagne à son corps défendant. Ce politicien dont l'un des rares atouts sur le plan de l'image est d'être un homme de convictions et d'idées n'aura d'autre choix que d'entrer dans la danse électorale. Il n'a pas le luxe de faire autrement en jouant de stratégie pour gagner du temps. «Prêt pas prêt», il lui faudra relever ce défi, sinon il donnerait l'impression de fuir.

bdescoteaux@ledevoir.com

Arme de séduction

Selon un rapport tout juste produit par le Comité consultatif de la Greater Montreal Community Development Initiative, la communauté anglophone de Montréal aurait du plomb dans l'aile. Peu mobilisée, désengagée politiquement, elle assisterait, impuissante, à l'érosion de sa capacité de travail en français et au déclin démographique nettoyant ses écoles.

Camouflée dans un sombre portrait clignote toutefois une lumière: et si l'élection scolaire du 4 novembre devenait l'occasion de réveiller une communauté languissante? S'il est porté de manière efficace, ce message pourrait bien être la planche de salut des commissions scolaires anglophones: là réside l'espoir de regagner une certaine légitimité.

De 53,4 % qu'il était en 1998 — au lendemain d'un vibrant débat sur les commissions scolaires linguistiques —, le taux de participation aux élections scolaires a chuté à 14,6 % en 2003 du côté anglais. Alors qu'il contenait 250 000 élèves en 1976, le bassin d'élèves n'en comporte maintenant que 110 000. Sur un horizon de dix ans, les projections sont toujours et encore à la baisse...

Ces ingrédients contribuent à la préparation du parfait petit cocktail politique nécessaire pour mener campagne autour de l'avenir du réseau scolaire anglophone. «[Nous représentons] le seul palier de gouvernement élu exclusivement par des personnes qui s'identifient aux communautés anglophones du Québec», ne manque pas de rappeler l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec. Conjugé à un portrait misérabiliste et attristant, tel est le type d'argument qui pourrait faire courir les citoyens jusqu'aux bureaux de scrutin. Le quotidien *The Gazette* n'a-t-il pas, dans sa page éditoriale, invité les lecteurs à aller voter?

La communauté anglophone du Québec, minorité au sein de la minorité, frappe dans le mille en invitant les citoyens à témoigner son intérêt pour la survie du groupe linguistique à travers un soutien au réseau scolaire. Que cela corresponde à un vrai péril, peu importe; il s'agit là d'une arme de séduction politique qui n'a pas son égal du côté scolaire francophone et qui livrera certainement ses bénéfices.

machouinard@ledevoir.com



Bernard Descôteaux

UN PÊ-PÊ-PÊAGE SUR LE PONT DE LA 25...



LETTRES

Le pari de la franchise

En 1999, Stéphane Dion publiait un livre, *Le Pari de la franchise*, qui était un recueil de ses principaux articles ou discours ministériels sur l'unité canadienne. Le titre était étrangement prémoniteur. En 2007, Stéphane Dion parle de nouveau sur la franchise, mais maintenant il est lui-même le principal objet de cette franchise. Ce dernier pari est beaucoup plus risqué et difficile que le premier, peu de politiciens osant aller dans leurs plates-bandes personnelles.

J'ai déjà écrit que je doutais des capacités de Stéphane Dion d'être un chef de parti victorieux. J'espère me tromper, car l'homme ne manque pas de capacités intellectuelles et morales. Mais ça ne semble pas suffisant pour être chef de parti. Il faut ce charisme... indéfinissable et de bonnes circonstances. Mais qui peut affirmer que Robert Bourassa, dans son premier mandat, avait un grand charisme ou plus près de nous, Stephen Harper? Tout cela reste assez mystérieux, mais il demeure qu'il doit y avoir un rapport certain entre un chef et la population.

Stéphane Dion joue probablement sa dernière carte. Et sa meilleure est de rester lui-même, avec quelques améliorations requises sur le plan de la communication. Par son intelligence, sa ténacité et sa probité, l'homme assure graduellement le respect. Pas l'attrait physique ou affectif, mais le respect. Je lui conseillerais donc de se tenir loin des émissions de variétés...

Michel Lebel

Entrelacs, le 22 septembre 2007

Des précisions

Les titres sensationnalistes sont de mise dans un marché concurrentiel des médias. Toutefois, le récent titre (à la une du journal *Le Devoir* du 22 septembre, 2007) ainsi que le reportage concernant la nomination de Daniel Gagnier comme le nouveau chef de cabinet du premier ministre Charest manquaient foncièrement d'équilibre et de nuances.

Décrire Daniel Gagnier comme un proche et «stratège de Pierre Trudeau» entre 1980 et 1982 relève de l'exagération la plus simpliste. D'une part, les états de service de Daniel Gagnier à l'époque, sont ceux d'un fonctionnaire, assigné à

un poste important de gestion et d'opération soit, mais surtout pas comme un poste de stratégie et encore moins comme un poste dans l'entourage du premier ministre Trudeau. Qui par le passé, qui dans les médias a déjà fait état d'un rôle de «stratège» de Daniel Gagnier auprès du premier ministre Trudeau entre 1980-1982?

D'autre part, on oublie cependant de souligner que monsieur Gagnier fut aussi employé du gouvernement fédéral sous le gouvernement de Brian Mulroney dans un dossier fort névralgique pour le Québec, celui du libre-échange. Sans oublier que par la suite, il fut aussi chef de cabinet du premier ministre ontarien, David Peterson, un proche et fidèle allié de Robert Bourassa lors de la négociation de l'Accord du Lac Meech et, par la suite, lors de l'Accord de Charlottetown. Je peux témoigner que nous avons pu bénéficier d'un Québécois qui comprenait et qui sympathisait avec les positions du Québec dans deux dossiers que le premier ministre Robert Bourassa considérait importants à la défense des intérêts du Québec. De 1994 jusqu'à tout récemment, Daniel Gagnier fut vice-président international de la compagnie Alcan à la maison mère située à Montréal. Il est aussi un spécialiste du développement durable et sa compétence est reconnue dans toute la communauté d'affaires de Montréal.

J'espère que ces précisions contribueront à une meilleure compréhension de l'apport de monsieur Gagnier à l'entourage du premier ministre Charest.

John Parisella

Ancien chef de cabinet de Robert Bourassa

et Daniel Johnson

Membre du comité exécutif du PLQ

Le 24 septembre 2007

Le Bloc en sursis

Au lendemain des élections québécoises de mars 2007 quelques militants du Parti québécois ont souhaité que le Bloc québécois, malgré des états de service méritoires, se saborde. On ne peut maintenant douter de leur perspicacité. Le résultat des récentes élections partielles rendent encore plus urgent le besoin d'emprunter cette

voie. La présence du Bloc au Parlement fédéral est devenue une forme de fausse sécurité pour les Québécois. Depuis quelques années déjà, le Bloc sert malhabilement la raison qui a mené à sa naissance. Ses députés font du bureau à la petite semaine plutôt que de promouvoir le seul enjeu pour lequel ils sont élus et contrairement aux élus des autres partis ils ne savent pas, en tout respect des règles, utiliser les moyens importants que leur procure leur siège au parlement. Piètre attitude qui mène à l'inertie contemplative.

L'idée de l'indépendance doit être recentrée sur le Québec. [...] C'est au Québec que ça doit se passer. Et le contexte s'y prête. L'absence de toute urgence dans le débat sur la souveraineté, la position fragile du Parti québécois, les sirènes suspectes des conservateurs, l'illusion «adéquiste» représentent autant de raisons de reprendre l'initiative.

Enfin, au nom d'une certaine dignité et par respect pour les militants qui ont si généreusement contribué au parti n'est-il pas impératif que les députés du Bloc, payés par un parlement étranger s'affranchissent de celui-ci, salaire compris, pour mener le combat là, où dorénavant ça comptera.

Joëlle Gervais

Charny, le 23 septembre 2007

Petro-Canada et les normes

Dans un article paru le 17 septembre dernier et soulignant les 20 ans du protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone, une photo des installations Petro-Canada donne à penser que la société contribue à la production de ces substances.

Aucune substance de la sorte n'est générée par nos raffineries. Qui plus est, nos activités respectent toutes les normes gouvernementales en vigueur et vont même au-delà.

Petro-Canada a de fait accompli des efforts énormes au cours des dernières années en matière d'environnement et nous sommes résolus à poursuivre dans cette voie, tout en offrant aux Canadiens les produits pétroliers qu'ils réclament de nous à la pompe.

Andrew J. Pelletier

Directeur, communications, Aval/Est

du Canada, Petro-Canada

Le 23 septembre 2007

LIBRE OPINION

Un symbole de notre statut minoritaire

FRANCINE LAVOIE
JACQUES BEAUMIER

Présidente et vice-président du conseil d'administration du Conseil de la souveraineté de la capitale nationale

La *Fresque des capitales BMO*, dévoilée ces jours derniers à Québec, illustrera avec une franchise désarmante la véritable place du Québec dans la confédération canadienne: l'une des dix provinces du Canada, sans plus. Faisons notre deuil une fois pour toutes de la thèse des deux peuples fondateurs! Et n'essayons surtout pas de souligner ici un anniversaire qui n'inclurait pas tout le «canadian establishment».

Voilà un détournement politique qui insulte notre intelligence et notre intégrité comme peuple et comme nation. Les fédéralistes veulent forcer notre appartenance au Canada alors que ce pays n'a jamais accepté le moindre compromis facilitant l'adhésion du Québec à la Constitution canadienne. Le fossé est béant depuis Meech et ce n'est pas une fresque à la soviétique qui va le combler.

Les Fêtes du 400^e devraient célébrer, et cela seulement, l'implantation du premier établissement francophone en Amérique. Et non la fondation du Canada qui, tous les historiens soucieux de respecter l'histoire le diront, se situe quelque part entre la Conquête de 1759 et l'ins-

tauration de la Confédération en 1867.

Cette fresque de près de 500 mètres carrés sera peinte sur les murs, ce n'est pas un hasard, de l'édifice Marie-Guyart, bâtiment principal de la fonction publique à Québec, et qui abrite notamment le ministère de l'Éducation. Il faut y voir une dévalorisation de la ville de Québec comme capitale des Québécois et clairement, un nouvel outil de propagande de l'unité canadienne.

Il est de plus inacceptable d'y montrer, dans les personnalités représentant les 14 capitales du Canada, René Lévesque aux côtés des Dorchester et autres «conquérants» dont le dessein était d'anéantir le peuple canadien-français, en commençant par sa langue et son identité. Quel cynisme!

C'est la «Bank of Montreal», créée par les marchands anglais de Montréal en 1817, qui finance cette fresque. Veut-elle ainsi nous rappeler son rôle historique dans l'infériorisation économique des Canadiens de langue française?

Ce projet, qui vise donc à affaiblir le caractère national de la capitale du Québec, s'ajoute à d'autres actions concertées des gouvernements libéral et conservateur pour faire de Québec 2008 le symbole du «ciment canadien».

On veut manifester faire de ces fêtes un événement où les Québécois vont être, sinon exclus, du moins noyés dans l'univers savamment bâti de ceux qui ont voulu les assi-

miler. Au moment où l'on doit, au contraire, se réjouir de l'incroyable survie du fait français dans le pays du Québec où Champlain a choisi de l'y installer!

En 1908, lors des fêtes du tricentenaire de Québec, le gouvernement fédéral de l'époque a voulu profiter de l'occasion pour mobiliser et renforcer l'appui à l'empire britannique. Force est de constater que, 100 ans plus tard, nous ne sommes toujours pas libres de nous célébrer à notre façon.

Les souverainistes représentent plus de 40 % de la population du Québec, tous partis politiques et mouvements indépendantistes ou nationalistes confondus. Se joignent à eux tous ceux et celles qui demeurent fortement attachés aux spécificités de notre culture francophone québécoise. Comment pourront-ils, les uns et les autres, avoir le goût de participer à ce qui semble déjà devenir une grande célébration pancanadienne?

C'est en leur nom que nous exigeons des organisateurs des Fêtes du 400^e de tenir compte de cette réalité dans l'élaboration et l'organisation des manifestations entourant l'événement. Que ces Fêtes soient ramenées à leur essence même et à leur juste commémoration! Et que l'on écarte à jamais ce projet de *Fresque des capitales BMO*, aussi inapproprié que, disons-le en terminant, de mauvais goût artistique. Il n'est pas trop tard.

IDÉES



MYCHELE DANAU AFP

Les incohérences du système d'éducation

La démission d'un enseignant

PATRICK LETENDRE
Ex-enseignant au secondaire

Le 27 août 2007, après onze années d'enseignement au secondaire, j'ai décidé de remettre ma démission. Ce fut une surprise pour la majorité de mes collègues, et probablement une déception pour nombre d'élèves et de parents qui me connaissent. Pourquoi cette décision? Pourquoi un enseignant expérimenté et dans la force de l'âge quitte-t-il cette profession? Des explications s'imposent, et je me permets de transmettre ce texte à votre journal parce qu'il traite d'enjeux qui concernent l'ensemble de la société québécoise.

La raison de ma démission comme enseignant découle d'une situation bien particulière qui trouve régulièrement des échos sur la place publique. Au cours des dernières années, de nombreux articles ont été publiés sur la formation des maîtres et la pénurie d'enseignants au secondaire. Dans la majorité des cas, les articles font état d'une situation alarmante: journalistes, délégués syndicaux, représentants des commissions scolaires et agents de communication pour le ministère de l'Éducation s'inquiètent de cette situation, mais surtout du nombre croissant d'enseignants non légalement qualifiés qui bénéficient d'une «tolérance d'engagement».

Dans *La Presse* du 21 juin 2007, on pouvait même lire les propos suivants: «La pénurie d'enseignants est si grande que les écoles doivent engager de plus en plus de gens sans formation. La situation nous préoccupe... La qualité des cours offerts par les enseignants sans permis peut être mise en doute... Comment expliquer que des personnes «incomplètes» enseignent aux jeunes Québécois?»

Mais tous les enseignants bénéficiant d'une «tolérance» sont-ils vraiment incompetents? Pendant plus de dix années, j'ai enseigné au secondaire grâce à ce dispositif. J'avais d'abord été engagé comme enseignant en latin, étant donné la rareté de personnel ainsi que le grand besoin de spécialisation pour une telle matière. On m'avait sollicité parce que j'étais détenteur d'un baccalauréat ainsi que d'une maîtrise en histoire avec spécialisation en études anciennes (latin, grec ancien, histoire, archéologie, mythologie, littérature gréco-romaines). Mais j'avais aussi une grande expérience auprès des jeunes, ayant travaillé durant plusieurs années dans des camps d'été.

Si je me fie aux nombreux témoignages d'élèves et de parents, je me suis ensuite démarqué par la qualité et le dynamisme de mon enseignement, mais aussi par la création d'un matériel pédagogique novateur. Ses compétences furent d'ailleurs reconnues par la direction des établissements où j'ai travaillé, puisque qu'on m'y a confié les rôles de tuteur et d'animateur de niveau, ce qui m'a conduit à toucher à nombre d'aspects qui, dans plusieurs écoles, font partie des attributions des directeurs adjoints: analyse des bulletins, suivi d'élèves en difficultés, animation de réunions de professeurs, organisation d'événements spéciaux ainsi que coordination des projets multidisciplinaires. De plus, mon implication dans mon milieu de travail ne s'est pas limitée à ces tâches administratives. J'ai également participé, de façon bénévole, à la mise sur pied d'activités parascolaires, à des comités décisionnels, à la rédaction de documents de procédures internes et à l'organisation de voyages culturels en Europe.

Statut précaire

Mais aussi compétent et apprécié soit-il, un enseignant non légalement qualifié sera toujours considéré comme inférieur par les syndicats, les commissions scolaires et surtout le ministère de l'Éducation. Pour cette raison, il vit dans une perpétuelle situation de précarité. Chaque année, en juin et parfois même en août, son poste est mis à l'écart par les commissions scolaires et les syndicats. À ce moment, tout enseignant intéressé peut revendiquer son poste.

J'ai ainsi perdu un emploi lorsqu'un syndicat a exigé d'un directeur qu'il trouve une personne légalement qualifiée. La tâche d'enseigner le latin a échoué à un enseignant qui avait appris cette langue durant son enfance. Le fait qu'il n'avait pas retouché à cette matière durant plus de 25 ans n'était d'aucune importance. À une autre occasion, un poste que je convoitais est revenu à un jeune diplômé en enseignement. Il n'avait jamais fait de latin, mais il s'était engagé à suivre des cours à l'université: il est devenu mon étudiant, car je suis chargé de cours en latin à l'Université de Montréal.

Cette précarité s'accroît dès qu'un événement perturbe la routine d'une école. D'après mon expérience, une fusion ou une nouvelle direction conduisent souvent à une diminution marquée de la tâche et du salaire d'un enseignant bénéficiant d'une tolérance, du moins jusqu'à ce qu'il ait à nouveau démontré ses aptitudes.

Expérience non reconnue

Dans mon cas, la précarité a atteint un sommet à la suite des modifications apportées au Règlement sur les autorisations d'enseigner (juin 2006). Au cours de

l'année scolaire 2006-2007, mon employeur, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, m'a demandé de m'inscrire à un programme de perfectionnement de courte durée offert par les universités, programme devant aboutir à un brevet en enseignement, sous peine d'être payé à la leçon et d'essuyer une diminution majeure de salaire.

J'étais bien sûr d'accord pour le faire. Cependant, à cause des nombreuses restrictions imaginées par le ministère de l'Éducation (le programme court cible surtout les enseignants venant de l'étranger), je fus informé que je n'étais pas admissible à ce programme. Une conseillère pédagogique de l'Université de Montréal — reconnaissant la valeur de mon expérience de travail — me recommanda de soumettre mon dossier directement au ministère dans l'espoir de trouver une issue à l'impasse dans laquelle je me trouvais.

La réponse fut catégorique: «L'expérience n'est pas un critère qui fait partie du Règlement sur les autorisations d'enseigner, la délivrance des permis d'enseigner est basée (sic) uniquement sur la formation universitaire en enseignement». [m'a-t-on écrit].

La seule façon d'obtenir mon brevet en enseignement serait donc de m'inscrire à un bac de quatre ans, de m'asseoir à côté de futurs enseignants qui doivent tout apprendre et de suivre plusieurs stages sous la supervision d'un autre enseignant? Je refuse cette solution, car je considère qu'il s'agirait d'une perte de temps pour moi-même et pour la société. Pourquoi nier la valeur de la formation au travail? Tout démontre que c'est l'expérience en classe qui forme vraiment et qui permet de développer ses compétences. Il me semble évident qu'avec un peu de bonne volonté, le ministère de l'Éducation aurait pu créer un mécanisme de reconnaissance des acquis ou un programme court de formation en pédagogie qui soit vraiment accessible.

Bien que la passion de l'enseignement m'anime toujours, c'est à regret que je dois renoncer à enseigner. D'une part, je m'imagine difficilement continuer à enseigner dans une société où un diplôme revêt une plus grande importance qu'une quinzaine d'années d'expérience auprès de jeunes de 7 à 17 ans. D'autre part, père d'un enfant et bientôt d'un deuxième, je ne peux continuer à vivre dans la précarité. Car tant que le Québec n'assouplira pas ses règlements, je n'aurai jamais de reconnaissance légale et je serai toujours à la merci des commissions scolaires, des syndicats, des directions ou des autres enseignants légalement qualifiés qui convoitent ma tâche sans être nécessairement plus compétents que je le suis.

Tout cela est dommage, surtout dans un contexte de pénurie d'enseignants!

Terminaux méthaniers

Le BAPE ne détient pas la parole divine

JEAN BARIL

Avocat et doctorant en droit à l'université Laval
Auteur du livre *Le BAPE devant les citoyens*
(P.U.L., 2006)

A quelques jours d'intervalle, Alain Dubuc, chroniqueur influent du groupe Gesca et Françoise Bertrand, de la Fédération des chambres de commerce du Québec, ont publiquement critiqué le fait que les groupes écologistes continuent de dénoncer l'arrivée éventuelle de terminaux méthaniers sur le Saint-Laurent, malgré deux rapports «favorables» du BAPE sur les projets de Cacouna et Rabaska. Il vaut donc la peine de rappeler le rôle du BAPE et des ses rapports ainsi que les nouvelles exigences posées par la démocratie participative et le développement durable.

Au Québec, dans certains cas, l'évaluation environnementale des projets peut mener à des audiences publiques menées par le BAPE. Ce processus formel d'information et de participation du public doit durer un maximum de quatre mois selon la Loi sur la qualité de l'environnement, terme auquel le BAPE doit remettre son rapport au ministre. Le BAPE n'est pas un tribunal ni une instance décisionnelle. Les rapports du BAPE font état de ses constats sur la situation et de ses avis sur les démarches à entreprendre.

La décision finale d'autoriser ou non un projet revient toujours au gouvernement, et ce dernier se base sur ses propres études techniques ainsi que sur des considérations sociales, économiques et politiques pour prendre sa décision et exiger éventuellement des mesures d'atténuation. Un rapport du BAPE n'est donc pas un point final au débat démocratique, il en juste une bonne occasion!

Poursuivre le débat au-delà du BAPE

Entre la parution d'un rapport du BAPE et le décret gouvernemental d'autorisation, il peut se passer de très nombreux mois où les divers lobbys, favorables ou non au projet, continuent de faire valoir leur point de vue. Il est troublant de voir défendre l'idée que les groupes écologistes devraient se taire à la suite de la publication d'un rapport du BAPE, alors que promoteurs, MRC, chambres de commerce et autres continuent de mener un lobby actif pour faire pencher la décision du gouvernement dans le sens de leurs intérêts. En quoi l'organisation d'une manifestation publique est-elle plus dommageable à la démocratie que le lobbying pratiqué par de puissants acteurs économiques qui ont un accès privilégié aux membres du gouvernement?

Pourquoi la publication d'un rapport du BAPE devrait-elle clore le débat démocratique, alors que même une décision de la Cour suprême ne le fait pas? En effet, il serait trop long de recenser toutes les manifestations, les editoriaux, les appels à changer la loi ou à faire jouer la clause, nonobstant pour éviter l'application d'une décision du plus haut tribunal du pays. Cela est tout à fait normal et sain. Pourquoi en irait-il différemment lors de la parution d'un rapport déposé par un organisme indépendant, à la suite d'un processus public de consultation? D'ailleurs, lorsque le BAPE a émis des avis négatifs sur certains projets, cela n'a jamais empêché éditorialistes et chambres de commerce de demander à hauts cris au gouvernement de ne pas suivre l'avis du BAPE, quand ce n'est pas l'abolition pure et simple de l'organisme! Deux poids, deux mesures?

Tant les groupes environnementaux que les chambres de commerce devraient comprendre qu'un rapport du BAPE n'est pas une parole divine, mais un moment important du processus de démocratie participative qu'exige l'atteinte éventuelle d'un développement qui soit durable. L'évaluation environnementale des projets est un acquis de société important au Québec, et on devrait éviter, de tout côté, de tirer sur le message lorsque le message ne fait pas notre affaire.

Cependant, il faut aussi être conscient que notre procédure d'évaluation est restée pratiquement inchangée depuis près de 30 ans et que de nombreuses lacunes restent à combler pour rattraper notre retard face à l'évolution du droit international de l'environnement. Par exemple, les écologistes remettent en question, tout à fait justement, que le mandat donné au BAPE par le gouvernement fait en sorte qu'il analyse les projets un à un, sans vision d'ensemble.

En revanche, ce que l'on appelle une «évaluation environnementale stratégique» aurait permis au BAPE de regarder la place des terminaux méthaniers dans notre stratégie énergétique, de déterminer de combien de terminaux le Québec a besoin s'il y a lieu, les meilleurs sites disponibles, les conditions légales nécessaires pour s'assurer que ce gaz remplace effectivement des produits plus nocifs et qu'il ne fasse pas que rajouter à notre consommation boulimique d'énergie non renouvelable, etc.

Le BAPE lui-même s'est publiquement prononcé pour une réforme de la loi qui permettrait de telles évaluations stratégiques. Que des groupes écologistes soulèvent publiquement ces questions n'est donc pas de l'antidémocratie ou de la «dictature écologique». Au contraire, il est tout à fait sain et conforme aux objectifs visés par un organisme comme le BAPE que ses rapports soient amplement discutés et débattus sur la place publique.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

Décès de Marcel Marceau

Un mythe à la grandeur de sa gestuelle

HENRY WELSH
Relationniste

Quelque chose s'est immobilisé sur la scène de la vie et le battement d'aile du papillon Marceau est à même de troubler l'océan des âmes orphelines et le silence est fracassé. J'ai bien connu Marceau alors que je l'ai accompagné comme directeur de tournée à travers tout le pays, d'un océan à l'autre. Très vite nous avons développé une connivence qui était faite de discussions sur la force de l'histoire, le sens du tragique et l'immuable pérennité de l'art de la pantomime.

De Montréal, Toronto, Winnipeg, Thunder Bay, Sault Ste-Marie, Edmonton, Vancouver, Halifax et St John NFDL, les occasions de vérifier son immense popularité m'ont convaincu de sa notoriété incroyable. Il était un géant et, pourtant, son appréciation des événements du monde restait celle, intacte, de sa jeunesse et de ses engagements. Fils d'un des innombrables sacrifiés d'Auschwitz, il n'en défendait pas moins le droit du peuple palestinien à une terre, à une vie en paix avec son voisin Israël. Il gardait également une empathie pour les laissés-pour-compte d'une société obsédée par les profits immédiats. Et son goût immo-

portait dans des sphères que son sens du geste exact permettait de nous traduire en un langage du corps accessible et lumineux.

Artiste irremplaçable, il était aussi d'une incroyable témérité personnelle. Lors de notre étape à Winnipeg, un de ses assistants, originaire de cette ville, nous invita chez ses parents à deux heures de route vers le nord. Un accueil charmant qui nous permit de souper en famille dans un endroit magnifique et isolé: de la neige partout et un froid normal bien au dessous de zéro! Marceau, qui s'était renseigné, décide alors de faire un tour de motoneige et demande à quelqu'un de le conduire. Il faisait nuit et je tentai de le dissuader, responsable du spectacle du lendemain et des suivants et craignant qu'aucune assurance ne pourrait couvrir l'annulation d'un spectacle — advenant un accident même léger — pour cause de promenade nocturne en motoneige par moins de 20 au milieu de nulle part dans la campagne manitobaine!

Rien n'y fit et Marceau s'enfonça dans la nuit — passer d'un bolide qu'il chevauchait pour la première fois. Tout comme moi qui n'avais jamais eu à piloter cet engin. Je ne pouvais donc suivre Marceau dans son périple, juste attendre qu'il revienne sain et sauf. Ce qui fut le cas et me libéra d'une inquiétude pesante. Il débarqua avec un sourire magnifique en me disant: «Tu vois, je pourrai prochainement passer du

MoonWalk au SkidooRide! Je ne sais pas s'il a su mimer cet épisode, je sais simplement que sa curiosité insatiable lui permettait de transformer n'importe quel instant du quotidien en une phase de sa pantomime universelle.

J'ai revu Marceau plusieurs fois, à Paris lors d'une série de spectacles au Théâtre du Casino et à Montréal où il était venu célébrer son 75^e anniversaire sur les planches de la Place des Arts. Il me rappela alors que c'était à Montréal qu'il avait donné son tout premier spectacle en Amérique du Nord. Il faisait une tempête de neige incroyable en ce jour de février 1998, mais le public était au rendez-vous comme mes deux fils de trois et six ans qui voyaient pour la première fois un spectacle de pantomime.

À la fin de cette soirée, une file impressionnante de spectateurs attendait Marceau en arrière-scène et lui se faisait un devoir de rencontrer son public: il aimait dessiner un «BIP» sur un carnet ou autographier un programme. Et ce soir là, une jeune spectatrice japonaise était présente, incapable de prononcer un mot, en pleurs tellement était forte l'émotion de pouvoir rencontrer celui qui, pour ses compatriotes est un trésor vivant. Et Marceau de la prendre tendrement dans ses bras pour tenter de la reconforter et de lui démontrer sans doute son humanité. Toute son humanité sans un mot.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folie-Bovivin, Vincent Cauchy (communiqué internet) Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux-Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Prévost (responsable des pages thématiques); Martin Dulos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correspondants); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpeltier (titres), Odile Tremblay (cinéma)/Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Émond (comités à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur), Manon Derome, Olivier Spéciel (Québec), Monique Bhérrer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chrétien, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemtala, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

REFUS

«Les Québécois demeurent cohérents en refusant les aménagements en bloc dans les institutions, les écoles, les hôpitaux ou au travail»

SUITE DE LA PAGE 1

travaux cette semaine dans la couronne de Montréal. Le sondage en ligne, avec une marge d'erreur de trois points de pourcentage, a été réalisé auprès de quelque 1083 personnes par la firme SES Research.

«L'opposition aux accommodements raisonnables est plus tranchée au Québec qu'ailleurs», résume Sarah Fortin, rédactrice adjointe de la revue. Les Québécois demeurent cohérents en refusant les aménagements en bloc dans les institutions, les écoles, les hôpitaux ou au travail. Elle note qu'un Québécois sur dix se dit favorable (3%) ou plutôt favorable (9%) à «l'aménagement gratuit de lieux de prière dans les installations collectives pour accommoder les minorités religieuses». Par contre, seulement un Québécois sur quatre désire «ne jamais tenir compte» des exigences alimentaires des groupes religieux ou culturels.

Le sondeur Nik Nanos tire une leçon politique très large de ce panorama. «Les Québécois semblent adhérer plus fortement à la vision d'un Canada reposant sur deux peuples fondateurs et deux communautés linguistiques», dit le président de SES Research dans le texte de la revue *Options politiques* accompagnant les résultats du sondage. «Et c'est sous cet angle qu'ils envisagent un débat comme celui des accommodements raisonnables. Car ils estiment que cette vision des peuples fondateurs est en voie d'érosion.»

La rédactrice adjointe Sarah Fortin n'ose pas aller jusqu'à ce point d'affrontement entre une vision fondatrice et une vision multiculturelle du Canada. «Moi, je comprends surtout que le Québec parle plus des accommodements raisonnables et qu'on y retrouve des positions plus fermes qu'ailleurs au pays, dit-elle. Je ne suis pas convaincue que les résultats auraient été les mêmes si on avait mené l'enquête il y a trois ans.»

Dans tout le pays, 64% des répondants ont eu connaissance du débat sur ce sujet. La proportion grimpe à 90% au Québec. C'est là aussi que l'on retrouve la plus forte majorité (77%) des répondants en faveur de l'option disant que «les immigrants devraient s'adapter pleinement à la culture canadienne». Cette proportion tombe à 36% dans les provinces de l'Atlantique et à 50% en Ontario. A peine 5% des Québécois (mais le quart des gens de l'Ouest) jugent qu'il est «raisonnable de s'adapter dans toute la mesure du possible aux minorités religieuses et culturelles».

Des jeunes plus tolérants

L'enquête met aussi en évidence une division nette entre les jeunes et les vieux répondants, et ce, partout au Canada. Dans toutes les réponses, la tranche d'âge des 18 à 24 ans s'avère beaucoup plus tolérante et conciliante que les différentes catégories regroupant des gens âgés de 35 ans et plus. En même temps, un jeune Canadien sur deux (48%) n'a pas entendu parler des accommodements raisonnables. Les jeunes Québécois n'ont pas été sondés à part sur cette connaissance.

Dans le dossier de la revue *Options politiques*, la professeure Marie McAndrew du département d'études en éducation de l'Université de Montréal se désole de la tournure des débats actuels, en particulier de la «dichotomie nous/eux» ravivée par le débat sur l'intégration et l'identité. «On a parfois l'impression de vivre un mauvais rêve éveillé, comme si on était transporté dans le Québec d'avant 1977 où la nation canadienne-française se concevait comme homogène et vivait son rapport à l'Autre sur le mode de la menace identitaire», écrit l'experte de l'éducation interculturelle, membre du comité d'experts de la commission Bouchard.

Le Devoir

Précisions

Concernant l'article sur Montréal intitulé *La grande ville balkanique* publié samedi dernier dans les pages Perspectives, trois précisions s'imposent. D'abord, le maire de l'arrondissement Ville-Marie, Benoît Labonté, a été présent au centre d'urgence lors de l'affaissement de la dalle de béton au centre-ville. S'il s'est tenu coi, c'est parce que, selon son entourage, il aurait «été interdit de parole par le cabinet du maire Gerald Tremblay». Pour ce qui est des critiques autour de la survie des festivals et l'absence durant cette période de M. Labonté, ce dernier a réagi à son retour de vacances de l'étranger en envoyant une lettre à un quotidien. Finalement, malgré le débat houleux sur l'emplacement du CHUM, Benoît Labonté qui était alors président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, n'a pas pris position publiquement. Il a été fortement sollicité par le cabinet du maire de Ville-Marie de l'époque sans jamais prendre fait et cause pour le centre-ville.

Rectificatifs

Dans notre article *Le nous, c'est lui* du 24 septembre 2007, nous avons laissé entendre que Jean-François Lisée faisait partie d'un comité de réflexion de Pauline Marois. En fait, M. Lisée a été invité à faire une présentation vendredi dernier devant ce comité et n'en est pas membre.

Dans notre édition du 22 et du 23 septembre 2007, à la page E 8 du cahier Culture, l'image du haut aurait dû être attribuée à Bettina Hoffmann (Dazibao) et celle du bas à Myriam Yates pour son installation vidéo *Isolations* (Maison de la culture du Plateau-Mont-Royal). Nos excuses.

DÉPUTÉS

SUITE DE LA PAGE 1

Le Parti conservateur est pris dans un bras de fer avec Elections Canada à propos des dépenses électorales de 67 de ses candidats à la dernière élection, dont 17 ont été élus. Selon Elections Canada, ils auraient utilisé un stratagème leur permettant de gonfler leur remboursement tout en permettant au Parti conservateur de dépenser plus que ne le permet la loi. Or la loi électorale permet au DGE d'interdire à des élus de siéger à la Chambre des communes et d'y voter si ceux-ci ne se sont pas pliés à toutes les exigences de la loi. Dominic LeBlanc croit que le temps est venu de faire appliquer la loi.

«Les 17 députés supposément impliqués ne devraient pas pouvoir voter sur le discours du Trône sans avoir les mains propres», a illustré M. LeBlanc. Quand plus d'un an et demi après l'élection, il y a encore une contestation systématique [des règles], Elections Canada devrait peut-être se pencher sur des options autres que d'attendre que n'expirent les délais à la Cour fédérale.»

M. LeBlanc a choisi minutieusement ses mots pour ne pas donner l'impression qu'il dictait son comportement à l'organisme indépendant. «Elections Canada a une responsabilité sobre de considérer s'il doit transmettre un avis formel au président de la Chambre des communes à l'effet qu'il y a 17 députés qui ne rencontrent pas la loi», a-t-il conclu.

Ces avertissements se font généralement en catimini, loin des micros et des caméras des journa-

listes, mais n'ont rien de théoriques. Dans une déclaration sous serment déposée devant la Cour fédérale le 28 juin dernier, le représentant d'Elections Canada, François LeBlanc, a rappelé que cet outil restait à la disposition du DGE. «Un candidat élu qui omet de fournir un document requis [...] ne peut pas continuer de siéger ou de voter comme un membre de la Chambre des communes jusqu'à ce que le document ait été fourni», est-il écrit.

Avertissement

Le porte-parole d'Elections Canada, John Enwright, a confirmé hier soir que cet avertissement avait été envoyé à chacun des 67 candidats ciblés, mais il n'a pas pu confirmer qu'une date butoir avait été mentionnée aux 17 élus. Un porte-parole du parti, Ryan Sparrow, a refusé de commenter cette question jugée «hypothétique».

Au printemps 2005, le ministre libéral John Godfrey a goûté à la médecine. Selon nos informations, le député, qui avait omis de fournir certains documents relatifs à ses dépenses électorales, a reçu un ultimatum qui l'aurait empêché de voter pour le budget de son gouvernement minoritaire. C'était l'époque où chaque voix comptait, Paul Martin ayant dû recruter Belinda Stronach pour gagner le vote. Ce fut le branle-bas de combat au bureau de M. Godfrey pour se conformer aux exigences afin de conserver son droit de siéger au Parlement.

La session parlementaire automnale, qui débute le 16 octobre prochain, prendra les mêmes allures dramatiques. Le gouvernement de Stephen Harper présentera un nouveau discours du trône qui nécessitera un vote de confiance à la Chambre des communes. M. Harper a besoin de l'appui d'au

moins un parti d'opposition. S'il devait être privé de 17 députés, ramenant sa députation à 109 élus, l'appui du NPD (30) ne serait même plus suffisant pour lui garantir une majorité. Le vote de confiance pourrait avoir lieu aussi tôt que le 18 octobre.

Le Parti conservateur conteste l'application de la loi électorale par Elections Canada devant la Cour fédérale. Au cœur du litige, on retrouve des publicités que 67 candidats conservateurs tentent de se faire rembourser par l'État. Elections Canada estime que ces publicités, d'une valeur de 1,3 million de dollars, ne font pas la promotion des candidats, mais celle du parti. Celles-ci devraient donc être imputées au Parti conservateur, ce qui aurait pour effet de le faire dépasser le plafond de dépenses prévu dans la loi.

Le Parti versait dans le compte de ses candidats une somme importante qu'il retirait immédiatement (d'où le nom de «in and out») pour payer ces publicités prétendument locales.

A partir des documents déposés en Cour fédérale, *Le Devoir* avait révélé, en août, que trois députés du Québec avaient utilisé le stratagème. Mais selon un autre document émanant d'Elections Canada, il apparaît que le système était beaucoup plus étendu, impliquant 17 députés. Neuf des 10 élus conservateurs du Québec y ont eu recours, dont trois ministres. Il s'agit des ministres Maxime Bernier (qui a vu une somme de 5000 \$ transiter par ses comptes), Lawrence Cannon (10 000 \$) et Josée Verner (13 000 \$), du secrétaire parlementaire Christian Paradis (34 000 \$) et des députés Jacques Gourde (28 000 \$), Steven Blaney (28 000 \$), Sylvie Boucher, Daniel Petit et Luc Harvey (43 000 \$ chacun).

Le Devoir

Marcher sur Mars d'ici 30 ans



KRISHNENDU HALDER REUTERS

ALORS qu'était inauguré le 58^e Congrès international d'astronautique à Hyderabad, en Inde, des délégués invités visitaient hier l'Exposition internationale sur l'espace. C'est à cette occasion que l'administrateur de la NASA, Michael Griffin, a annoncé que l'agence spatiale enverrait un homme sur Mars d'ici à 2037, soit dans à peine 30 ans. «Nous regardons la Lune et Mars pour bâtir une civilisation pour demain et au-delà», a-t-il déclaré.

CLIMAT

SUITE DE LA PAGE 1

mêmes pour les pays développés et les développés. C'est jeudi et vendredi que le président Bush dévoilera plus clairement ses couleurs alors qu'il recevra à Washington les 15 plus grands émetteurs de GES de la planète, qui à eux seuls représentent 80% des émissions anthropiques, dont l'Europe, la Chine, l'Inde et le Brésil.

L'Europe appuie l'ONU

L'Europe a appuyé hier fortement les efforts de l'ONU pour poursuivre les réductions de GES planétaires dans une phase 2 du traité de Kyoto. Elle a réitéré sa volonté de réduire ses GES de 20% par rapport à 1990 d'ici l'année 2020, un pourcentage qu'elle entend hausser à 30% si la communauté internationale la seconde.

La chancelière allemande, Angela Merkel, a pour sa part vu des signes encourageants dans les efforts des grands États américains de passer à l'action par des réductions réglementaires sans attendre l'accord de Washington. L'ONU avait d'ailleurs invité le gouverneur de la Californie, Arnold Schwarzenegger, à exposer sa vision du dossier climatique. Ce dernier, tout en vantant les efforts des institutions publiques et privées de la Californie, a cependant tenu un discours proche de celui de la Maison-Blanche en déclarant que «Le temps est venu de cesser de regarder en arrière vers le protocole de Kyoto», un appel du pied à créer un tout autre traité sous l'empire de la Convention sur les changements climatiques, comme le souhaite officiellement la Maison-Blanche.

Pour le président français, Nicolas Sarkozy, la décision de la communauté internationale ne pas s'engager dans la bataille est tout simplement «criminelle». Il a aussi invité ses homologues à perdre leurs préjugés envers le nucléaire «civil», l'antidote pour traiter ceux «qui veulent, en violation des traités, se doter de l'arme nucléaire».

Un Harper ambigu

De son côté, le premier ministre canadien, Stephen Harper, a continué de jouer la carte de l'ambiguïté en ne plaidant pas pour une phase 2 de Kyoto, mais en plaidant pour garder les négociations à venir sous l'autorité de l'ONU.

Il a d'abord constaté qu'un «consensus se fait jour sur la nécessité d'un nouveau cadre efficace et souple sur les changements climatiques par lequel tous les grands émetteurs mondiaux se fixeraient des objectifs réels et prendraient des mesures concrètes pour réduire les émissions de GES. Un nouveau cadre international doit entre autres stimuler le développement et le déploiement de technologies propres et faibles en carbone».

En après-midi, le premier ministre devait annoncer que le Canada se joindra à l'accord économique Asie-Pacifique, qui comptera sept membres s'il est accepté dans ce cercle qui regroupe à la fois les deux pays parias de Kyoto, les États-Unis et l'Australie, ainsi que quatre pays qui ont ratifié le protocole et qui veulent atteindre ses objectifs par des échanges technologiques plus suivis avec les pays développés. Cet accord regroupe le Japon, la Chine, l'Inde et la Corée, un pays qui vient d'ailleurs d'imposer des réductions de GES à ses entreprises même si le protocole de Kyoto ne l'y oblige pas.

Le premier ministre Harper, qui a ressorti le vieux cliché de «l'équilibre» entre croissance et protection de l'environnement, a conclu de façon sibylline que «le Canada est déterminé à collaborer avec la communauté internationale et les Nations unies afin d'élaborer des cibles et des technologies qui permettront de contrer les changements climatiques».

Le premier ministre a immédiatement été dénoncé par le Réseau Action Climat, qui regroupe plusieurs grands groupes écologistes, pour avoir «failli à sa responsabilité de relever le défi posé par Ban Ki-moon et omis de se prononcer en faveur d'une approche basée sur la science, sur des objectifs de réduction légalement contraignants dans le cadre d'une nouvelle phase du protocole de Kyoto», a déclaré Johanne Witmore de l'Institut Pembina. De son côté, Emilie Moorhouse, du Sierra Club, voyait dans le plaidoyer de Stephen Harper pour un «nou-

veau» pacte international et non pour le prolongement de Kyoto la preuve «qu'il a laissé tomber les Canadiens et la planète aujourd'hui».

Une jeune Québécoise, Catherine Gauthier, 18 ans, membre d'Environnement Jeunesse, a pour sa part blâmé lapidement le haut de la prestigieuse tribune onusienne le manque de détermination du gouvernement Harper. «Les cibles canadiennes, a-t-elle dit devant les 80 chefs d'État, ne prévoient pas de résultats concrets avant mes vieux jours, ce qui est pour le moins absurde sachant que les scientifiques nous pressent d'agir sans plus tarder. Nous ne serons simplement pas en mesure [au Canada] de jouer un rôle constructif dans les négociations internationales tant que le plan canadien restera dans son état actuel.»

Un sondage Harris-Decima réalisé pour le compte de Climate for Change, un nouveau groupe canadien, indiquait que 81% des répondants demandent au gouvernement fédéral de faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre les objectifs de Kyoto malgré les difficultés. Le sondage révèle en outre que la protection de l'environnement vient en tête des priorités avec un appui de 30% — 46% au Québec! — alors que la santé recueille 13% et l'économie 12%.

«La population ne croit tout simplement pas Stephen Harper quant à son virage vert», a commenté le porte-parole d'Equiterre, Steven Guilbeault.

En Angleterre, un sondage réalisé par la BBC indiquait hier qu'une écrasante majorité au sein de la population mondiale juge «nécessaire» de prendre des «mesures très rapidement» pour contrer le réchauffement du climat. Dans les 21 pays où plus de 22 000 répondants ont été interrogés, 65% — y compris en Chine — estiment qu'il faut adopter des «mesures très significatives très rapidement» et 25% dans les «années à venir». Seulement 6% n'en voient pas la nécessité. Seuls trois pays estiment que les pays pauvres devraient être exemptés d'efforts de réduction, soit l'Égypte, la Nigeria et l'Italie. Mais 73% des répondants pensent que les pays riches doivent aider les plus pauvres dans leurs efforts de réduction et dans les mesures d'adaptation.

Le Devoir
Avec AFP, Reuters et AP

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur la Rivière, Québec, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390